

Comprendre les besoins des familles précaires en matière de soutien à la parentalité

— Rapport final (1^e partie)

Novembre 2023

agence**phare**

AUTEUR·ICES :

Caroline **ARNAL**
Paulin **BARCAT**
Camille **FRASQUE**
Clémence **PERRONNET**

BREAK POVERTY
FOUNDATION

— agencephare.com

Sommaire

1. CONTEXTE, OBJECTIFS ET PROBLÉMATIQUE DE L'ÉTUDE	3
1.1. La petite enfance, un temps d'apprentissage social	4
1.1.1. La petite enfance saisie par la sociologie	4
1.1.2. Des socialisations différenciées selon la classe	5
1.1.3. Des pratiques socialement situées	6
1.2. Le soutien à la parentalité : quelle efficacité pour réduire les inégalités ?	8
1.2.1. De fortes inégalités d'accès au soutien à la parentalité	9
1.2.2. Un rôle positif sur les compétences langagières	10
1.2.3. La crèche comme lieu de production des inégalités	11
1.3. Objectifs, problématique et questions de recherche	12
2. TERRAIN ET MÉTHODOLOGIE D'ENQUÊTE	13
2.1. Territoires et structures partenaires	14
2.1.1. Une enquête dans 6 départements	14
2.1.2. Les structures partenaires	15
2.2. Les parents enquêtés	15
2.2.1. Tableau synthétique des enquêtés-es	17
2.3. Production de la typologie	19
3. TYPOLOGIES DES FAMILLES ET DES BESOINS	20
3.1. Typologie des familles précaires	21
3.2. Typologie des besoins	21
4. BIBLIOGRAPHIE	45
5. ANNEXES	47
5.1. Annexe 1 – Guide d'entretien individuel	48
5.1.1. Expérience de la parentalité	48
5.1.2. Le recours (éventuel) aux aides et services existants	49
5.1.3. Besoins non-couverts	50

1.

Contexte, objectifs et problématique de l'étude

La sociologie appréhende **la petite enfance comme un moment d'apprentissage social différencié sur le plan de la classe**, ce qui produit des pratiques clivées à la source d'inégalités sociales – notamment en matière de langage, d'alimentation et de loisirs (1.1). Depuis les années 1990, **le soutien à la parentalité est devenu un levier d'action publique prioritaire pour lutter contre ces inégalités**. Cependant, les investissements consentis et l'importante augmentation du nombre de dispositifs ne rencontrent pas le public escompté : trop peu de familles précaires sont encore soutenues (1.2). C'est avec **l'objectif d'éclaircir ce paradoxe et de mieux comprendre les besoins et les attentes des parents pauvres** que Break Poverty a engagé cette étude (1.3).

1.1. La petite enfance, un temps d'apprentissage social

La sociologie appréhende **la petite enfance comme un moment d'apprentissage social différencié sur le plan de la classe**, durant lequel les enfants acquièrent des dispositions situées (1.1.1). En conséquent, les représentations et les styles éducatifs des familles ne sont pas les mêmes selon leur positionnement social (1.1.2), ce qui produit des pratiques clivées en matière de langage, d'alimentation et de loisirs (1.1.3).

1.1.1. La petite enfance saisie par la sociologie

Les premières années de la vie ont longtemps été un objet privilégié des sciences humaines, et aujourd'hui encore, les sciences cognitives et la psychologie sont largement considérées comme les « sciences habituelles de l'enfance¹ ». Depuis les années 1970, les sciences sociales ont pourtant apporté des contributions majeures à la compréhension de l'enfance, grâce à des études sur la famille, l'école, ou encore la pauvreté². La sociologie des inégalités socio-économiques dans la prime enfance est ainsi riche de plusieurs décennies de travaux éclairants quant aux rapports des familles aux dispositifs de soutien à la parentalité.

Par contraste avec la psychologie, qui aborde la prime enfance à travers la question du développement et regarde comment les enfants deviennent adultes, la sociologie s'interroge plutôt sur la manière dont les propriétés sociales des individus se construisent dès l'enfance. **La prime éducation n'y est donc pas conçue comme une séquence d'apprentissages universels (comme ceux de la motricité, de la parole...), mais comme un moment d'incorporation sociale.** Loin d'être de « simples psychismes en développement » et en « apesanteur sociale », les enfants apprennent certaines manières d'être, de dire et de faire qui varient en fonction de la place que leurs parents occupent dans le monde social³.

Dans la recherche sociologique, **le concept de socialisation est un outil utile pour comprendre ces différences.** La socialisation est définie comme « *l'ensemble des processus par lesquels l'individu est construit (...) par la société globale et locale dans laquelle il vit, processus au cours desquels l'individu acquiert – "apprend", "intériorise", "incorpore", "intègre" – des façons de faire, de penser et d'être qui sont situées socialement* ». Ces « *manières d'être, de faire, de voir le monde, les inclinations à agir de telle manière, à ressentir telle chose* » sont autant de dispositions qui sont « *intériorisées dès le plus jeune âge, et ont des effets dans d'autres situations sociales*⁴ ». **Les très jeunes enfants vivent donc des socialisations différentes et acquièrent des dispositions qu'ils pourront plus ou moins transposer dans d'autres domaines, notamment l'école.** Plus tard, les disparités en termes de

¹ Wilfried Lignier, Cédric Lomba et Nicolas Renahy, « La différenciation sociale des enfants », *Politix*, 2012, vol. 99, n° 3, p. 9-21.

² Claude Martin, « Du bien-être à l'épanouissement de l'enfant. Investissement social et investissement parental » dans *Santé et épanouissement de l'enfant : dans quel environnement ?*, Toulouse, Érès, 2018, p. 39-66 ; Vanessa Stettinger, « Pour une approche sociologique renouvelée des "enfants pauvres" », *Sociologie*, 2014, vol. 5, n° 4, p. 441-453.

³ Érik Neveu, « Pour en finir avec l' "enfantisme". Retours sur enquêtes », *Réseaux*, 1999, vol. 92-93, n° 1-2, p. 175-201.

⁴ Muriel Darmon, *La socialisation : domaines et approches*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 6.

réussite scolaire s'expliquent notamment par l'adéquation ou non des dispositions acquises dans la famille avec les attentes de l'école⁵.

Elfe – une approche pluridisciplinaire de la petite enfance

En France, **L'Enquête Longitudinale Française depuis l'Enfance (Elfe)** est un bon exemple de regard scientifique pluridisciplinaire porté sur la petite enfance. 150 chercheurs et chercheuses dans les domaines de la santé, de l'environnement et des sciences sociales y suivent les mêmes enfants de la naissance à l'âge adulte. Plus de 18 000 enfants nés en 2011 ont été suivis, soit 1 enfant sur 50. L'ampleur de l'étude, son échantillon large et sa longue durée permettent d'aborder de multiples aspects de la vie des enfants, comme l'alimentation, les pratiques culturelles, la scolarité, les loisirs, les rapports aux écrans, au temps... Cette étude quantitative sur le long court procède par vagues de questionnaires auprès des mêmes familles, parents et enfants, à partir de la naissance.

Elfe est une enquête publique, pilotée par l'Institut national d'études démographiques (Ined) et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), en partenariat avec l'Établissement Français du Sang (EFS). Plusieurs ministères et institutions publiques la soutiennent.

1.1.2. Des socialisations différenciées selon la classe

Les différences en matière de socialisation s'expliquent notamment par le fait **qu'il n'existe pas une définition universelle de la petite enfance**. En fonction des époques et des milieux sociaux, cet âge de la vie est diversement construit. La démocratisation scolaire des années 1950-1960 a ainsi mis en jeu une nouvelle définition sociale, historiquement située, de l'enfance comme période d'éveil par le jeu et la culture⁶. Les enjeux assignés à ce moment de vie comme ses contours temporels varient selon la classe : l'enfance, conçue comme un temps où les contraintes sur les enfants sont faibles, est moins longue chez les classes populaires que chez les classes aisées. Le passage à l'âge adulte étant plus rapide chez les premières, avec une entrée dans la vie active et dans la parentalité tendanciellement plus précoces.

Ces définitions variables de la petite enfance vont de pair avec des manières différentes d'éduquer les enfants, soit des **styles éducatifs**, qui varient selon les configurations familiales, elles-mêmes corrélées à la position sociale. Le sociolinguiste Basil Bernstein distingue ainsi deux grandes catégories de familles : **les familles positionnelles** (*position-oriented*), où les comportements entre parents et enfants découlent de leurs statuts respectifs, et les familles relationnelles (*person-oriented*), où l'on reconnaît d'abord les qualités personnelles de chacun-e. Il identifie que plus les familles sont dotées en capitaux, plus elles sont relationnelles : les parents attachent de l'importance au développement de la créativité et de l'autonomie de l'enfant. Dans les familles les moins dotées, la distinction statutaire entre parents et enfants pèse plus lourd dans les interactions, et l'obéissance est une valeur importante⁷.

⁵ On sait par exemple que la généralisation de la scolarisation en maternelle n'a pas d'impact sur les inégalités, les enfants les plus dotés en capitaux répondant dès la maternelle avec le plus de facilité aux attentes scolaires. Ariane Richard-Bossez, *L'entrée dans les apprentissages scolaires et ses inégalités. Lecture sociologique de la construction des savoirs à l'école maternelle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2023.

⁶ Jean-Claude Chamboredon et Jean Prévot, « Le "métier d'enfant". Définition sociale de la prime enfance et fonctions différentielles de l'école maternelle », *Revue française de sociologie*, 1973, vol. 14, n° 3, p. 295-335.

⁷ Basil Bernstein, *Langage et classes sociales : codes socio-linguistiques et contrôle social*, traduit par Jean-Claude Chamboredon et al., Paris, Les Éditions de Minuit, 1975.

La sociologue Annette Lareau approfondit ces analyses pour dégager **deux modèles de styles éducatifs** : celui de l'« **acculturation concertée** » propre aux familles aisées, qui considèrent les enfants comme des « projets à révéler », et celui de la « **réalisation du développement naturel** » qui caractérise les classes populaires, où les parents considèrent avant tout qu'ils doivent assurer les **meilleures conditions matérielles pour le développement des enfants**. Dans le second modèle, les **enfants gèrent leur temps libre**, alors que dans le premier il s'agit d'une prérogative parentale⁸. Il n'y a pas de modèle intrinsèquement meilleur que l'autre, mais celui des classes favorisées correspond davantage aux attendus scolaires, notamment ceux qui ne sont pas explicites.

Ces travaux montrent **que les inégalités sociales matérielles (revenus, conditions de logement, capital économique...) conditionnent les valeurs et relations familiales et les styles éducatifs**⁹. Ils permettent de ne pas appréhender les familles pauvres uniquement sur le mode du déficit ou du manque (de ressources, de compétences...), en considérant plutôt que les façons d'être parents et enfants et ce qui est jugé bon et désirable dans la relation éducative diffèrent entre les milieux modestes et les milieux aisés.

1.1.3. Des pratiques socialement situées

Pendant la période de la petite enfance, **les pratiques langagières, alimentaires et de loisir en particulier sont socialement situées**, ce qui participe des variations observées en matière de styles éducatifs en fonction de la classe.

Le langage

La classe sociale est d'abord corrélée à des variations des usages et de la place du langage dans les familles. Les travaux de Bernstein mettent notamment en avant que dans les familles les plus aisées, le langage est davantage utilisé comme une fin en soi, alors que dans les classes populaires son usage est avant tout fonctionnel : c'est un outil. Cela correspond aux styles éducatifs identifiés par Lareau : dans les familles aisées, les parents suscitent régulièrement l'expression de l'opinion des enfants par le dialogue, tandis que dans les familles moins dotées, les enfants ne négocient pas les règles, qu'ils sont tenus de respecter¹⁰. Il existe par ailleurs des manières de parler plus légitimes que d'autres, et plus valorisées par l'école. Bernard Lahire a ainsi souligné les liens entre le devenir scolaire des enfants et leur rapport au langage¹¹. Enfin, en matière de disparités de langage dans la petite enfance, Elfe a établi des écarts d'acquisition du vocabulaire corrélées aux inégalités socio-économiques dès 2 ans¹². Pour autant, l'intensité des interactions orales entre parents et enfants n'est pas affectée par le milieu social. Les parents pauvres ne parlent donc pas moins ou moins bien à leurs enfants, mais différemment. Dans les familles dont les parents ont migré par exemple, les effets du plurilinguisme sont positifs sur le nombre de mots maîtrisés. L'enquête montre que lorsqu'au moins un des parents est étranger, il est par exemple plus fréquent que les pères chantent des comptines aux enfants¹³.

⁸ Annette Lareau, *Unequal childhoods: class, race, and family life*, 2^e édition (2003), Berkeley, University of California Press, 2011.

⁹ Bernard Lahire (dir.), *Enfances de classe : de l'inégalité parmi les enfants*, Paris, Seuil, 2019.

¹⁰ A. Lareau, *Unequal childhoods*, *op. cit.*

¹¹ Bernard Lahire, *Tableaux de familles. Heurs et malheurs scolaires en milieux populaires*, Paris, Seuil, 1995.

¹² Lawrence M. Berger, Lidia Panico et Anne Solaz, « The Impact of Center-Based Childcare Attendance on Early Child Development: Evidence From the French Elfe Cohort », *Demography*, 2021, vol. 58, n° 2, p. 419-450.

¹³ Nathalie Berthomier et Sylvie Octobre, « Primo-socialisation au langage : le rôle des interactions langagières avec les parents durant les 365 premiers jours de l'enfant d'après l'enquête Elfe », *Culture études*, 2018, vol. 2, n° 2, p. 1-20.

L'alimentation

En matière d'alimentation aussi, « bien manger » ne veut pas dire la même chose pour tout le monde. Du côté des classes favorisées, l'alimentation est un élément de distinction qui permet de faire preuve de son bon goût, marqué par un souci pour le corps. Du côté des classes populaires, les individus déclarent plus souvent aimer des plats réprochés sur le plan diététique par les classes aisées, parce qu'ils sont bons au goût¹⁴. Les sociologues Faustine Régner et Ana Masullo identifient ainsi une distinction sociale du goût : les classes favorisées ont une alimentation soumise à des impératifs diététiques, qui sont des impératifs moraux, déterminant un « goût de nécessité¹⁵ ». Par contraste, les classes populaires expriment dans l'alimentation un « goût de liberté » d'où sont absentes les préoccupations sanitaires : alors que les budgets sont restreints, l'alimentation est un domaine où l'on peut faire plaisir aux enfants¹⁶. Ainsi, l'alimentation des classes populaires ne se définit pas de façon négative, par des manques : il s'agit plutôt d'analyser dans les manières de se nourrir « *des configurations de contraintes et de ressources, différentes selon les milieux sociaux*¹⁷ ». Plusieurs études soulignent que ce sont les catégories aisées qui mettent en œuvre une « conception pédagogique » de l'alimentation, structurée par des règles, et dont il s'agit d'inculquer les principes en apprenant aux enfants à manger « sain ». Dans les catégories modestes, l'abondance et le choix sont valorisés : la priorité est que les enfants mangent, et qu'ils aiment. Le goût des aliments « sains » leur viendra peut-être plus tard mais n'est pas une préoccupation immédiate.

L'enjeu pour comprendre les différenciations sociales des pratiques alimentaires réside également dans la diffusion des normes de la bonne alimentation. En milieux modestes, « prendre soin de son corps » porte davantage un enjeu de constitution d'un corps solide que celui du contrôle du poids. Le recours au pédiatre est par ailleurs plus typique des catégories aisées, tandis que les catégories modestes entretiennent des relations au milieu médical qui peuvent être vécues sur le mode de la domination, les interventions des médecins pouvant entrer en conflit avec les savoirs transmis par les mères, ressources fortement valorisées dans les classes populaires. Les travaux de Séverine Gojard montrent que respecter les normes nutritionnelles requiert des dispositions particulières, et note que les mères de classes populaires portent souvent attention à des éléments comme la consistance ou la texture des aliments de leurs enfants, plutôt qu'à leurs qualités nutritionnelles. La règle est davantage technique (« ça passe » : c'est réussi si l'enfant mange, et s'il aime) plutôt que morale (comme chez les classes aisées)¹⁸.

¹⁴ Faustine Régner et Ana Masullo, « Obésité, goûts et consommation. Intégration des normes d'alimentation et appartenance sociale », *Revue française de sociologie*, 2009, vol. 50, n° 4, p. 747-773 ; Faustine Régner, Anne Lhuissier et Séverine Gojard, « II. Conditions de vie et pratiques domestiques » dans *Sociologie de l'alimentation*, Paris, La Découverte, 2009, p. 21-44.

¹⁵ Muriel Darmon, *Devenir anorexique. Une approche sociologique*, Paris, La Découverte, 2003.

¹⁶ Séverine Gojard, « L'alimentation dans la prime enfance. Diffusion et réception des normes de puériculture », *Revue française de sociologie*, 2000, vol. 41, n° 3, p. 475-512 ; Olivier Schwartz, *Le monde privé des ouvriers - Hommes et femmes du Nord*, Paris, Presses Universitaires de France, 2012.

¹⁷ Claude Grignon et Jean-Claude Passeron, *Le savant et le populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Paris, Le Seuil, 1989.

¹⁸ S. Gojard, « L'alimentation dans la prime enfance. Diffusion et réception des normes de puériculture », art cit ; Séverine Gojard, « Changement de normes, changement de pratiques? », *Journal des anthropologues. Association française des anthropologues*, 2006, n° 106-107, p. 269-285 ; Séverine Gojard, *Le Métier de mère*, Paris, La Dispute, 2010.

Les loisirs

Enfin, les pratiques de loisirs et les emplois du temps ne sont pas gérés de la même manière.

Comme l'analyse Annette Lareau, le temps libre des enfants de familles aisées est quasiment entièrement encadré par des adultes, alors que les enfants de classes populaires ont plus d'autonomie. Les deux modèles engendrent des compétences, mais pas les mêmes bénéfiques dans les institutions auxquelles sont confrontés les enfants. Le temps libre des enfants de milieux aisés est ainsi investi par les parents, qui y déploient des stratégies culturelles dont ils attendent une rentabilité, en matière de développement personnel de l'enfant et d'avantages dans le monde social. Par contraste, le temps libre des enfants est plutôt consacré à la détente et au jeu dans les familles des classes populaires. Elfe distingue ainsi deux logiques sociales distinctes d'occupation du temps enfantin : le centre aéré est préféré par les catégories modestes pour des raisons de garde, tandis que les activités extra-scolaires encadrées, a fortiori culturellement légitimes, sont plus choisies par les catégories aisées¹⁹.

Les attitudes face aux écrans en particulier divergent en fonction des normes éducatives et des conditions matérielles d'existence.

Elfe note d'abord que la télévision est regardée par « presque tous les enfants », mais peut être connotée négativement d'un point de vue moral par les classes favorisées. Elle joue spécifiquement un grand rôle dans les interactions parents-enfants dans les milieux populaires, surtout lorsqu'un des parents au moins est d'origine immigrée : regarder ensemble des programmes peut permettre de conserver le lien avec la culture d'origine du parent et contribuer à l'intégration linguistique²⁰.

1.2. Le soutien à la parentalité : quelle efficacité pour réduire les inégalités ?

La notion de « soutien à la parentalité » rassemble les actions ou programmes qui visent à accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants grâce à la mise à disposition d'informations, d'opportunités de discussion, d'offres de formation ou de services²¹. La mise à l'agenda politique dans les années 1990 de la thématique de « l'enfant pauvre », aux États-Unis et en Europe, a donné lieu à des politiques publiques ciblées sur les premières années de vie, pensées comme **un moment charnière dans la reproduction des inégalités**²².

Face au constat de la persistance des « inégalités de destin », la réponse de la puissance publique s'est en France **d'abord concentrée sur l'environnement scolaire comme levier de lutte contre le déterminisme social**. La création des Zones d'Éducation Prioritaires (1982) s'inscrit ainsi dans une logique dite « compensatoire » empruntée au *Education Priority Area* britanniques²³, qui vise à donner plus de moyens aux écoles situées dans des zones identifiées à l'aide d'un panel de critères économiques et sociaux. Cette logique compensatoire, toujours en vigueur aujourd'hui à l'Éducation Nationale, a été prolongée par différents dispositifs visant notamment à favoriser l'accès des collégien·nes et lycéen·nes

¹⁹ Nathalie Berthomier et Sylvie Octobre, « Réorganisation des temps enfantins à l'entrée en maternelle des enfants de la cohorte Elfe », *Culture études*, 2020, vol. 4, n° 4, p. 1-28.

²⁰ Nathalie Berthomier et Sylvie Octobre, « Primo-socialisation culturelle par les climats familiaux des enfants de la cohorte Elfe », *Culture études*, 2019, vol. 2, n° 2, p. 1-32.

²¹ N. Berthomier et S. Octobre, « Réorganisation des temps enfantins à l'entrée en maternelle des enfants de la cohorte Elfe », art cit.

²² V. Stettinger, « Pour une approche sociologique renouvelée des "enfants pauvres" », art cit.

²³ Brigitte Perucca, « Chapitre 4. Égalité des chances » dans *L'École en question*, Paris, Odile Jacob, 2008, p. 105-127.

aux études supérieures. Malgré une attention particulière portée sur l’environnement scolaire comme outil de prise en compte précoce des inégalités de destin, de nombreux travaux ont **plus récemment appelé à agir en amont de l’entrée dans le système éducatif**. Il apparaît en effet que la plupart des difficultés rencontrées par la suite par les élèves se jouent dès la petite enfance²⁴. En 2020, la mission « Égalité des chances » du Sénat affirme ainsi la nécessité **d’investir davantage dans les politiques de petite enfance**, dès laquelle se forment « les inégalités liées au milieu familial²⁵ ». La nécessité d’une prise en compte encore plus précoce des causes des inégalités de destin s’est matérialisée dans la politique dite « des 1000 premiers jours », qui vise à « construire les fondations » de la vie des enfants²⁶. La politique publique de lutte contre les inégalités sociales dès la petite enfance s’appuie aujourd’hui sur **deux principaux leviers : l’accueil collectif et le soutien à la parentalité**.

En dépit de ces investissements, le **déploiement des programmes de soutien à la parentalité se confronte à une difficulté à toucher Ses publics cibles** : le nombre de personnes impliqués reste très faible – surtout parmi les ménages les plus précaires²⁷. Les **inégalités d’accès** aux dispositifs d’accueil sont encore conséquentes en France (1.2.1), alors que leur **rôle dans la réduction des disparités socio-économiques est démontré pour le langage** (1.2.2). Cet impact semble néanmoins circonscrit, et les travaux récents en sociologie de l’enfance montrent que les établissements d’accueil du jeune enfant (EAJE) peuvent eux-mêmes être **des lieux de production des inégalités** (1.2.3).

1.2.1. De fortes inégalités d’accès au soutien à la parentalité

Les **familles les plus défavorisées sont celles qui ont le moins recours** aux établissements d’accueil du jeune enfant. Si les inégalités d’accès aux structures d’accueil sont très répandues en Europe, elles sont particulièrement fortes en France. La proportion d’enfants de moins de trois ans dont le mode de garde est principalement un « mode formel » (accueil collectif, garderie, crèche, assistante maternelle, école, garde à domicile) est de 68 % pour les 20 % des ménages les plus riches, contre **9 % seulement pour les 20 % des ménages les plus pauvres**. L’écart est le plus fort concernant les assistantes maternelles et la garde à domicile, mais reste conséquent pour l’accueil collectif. Plusieurs facteurs expliquent ces disparités²⁸ :

- **l’offre de places en crèche est inégalement répartie sur le territoire**, et les départements les plus pauvres sont souvent les moins dotés : la Seine-Saint-Denis ou encore le Val-d’Oise sont moins bien pourvus que Paris ou les Hauts-de-Seine. Les crèches privées ciblent de leur côté les quartiers les plus fortunés ;

²⁴ *Investissons dans la petite enfance – L’égalité des chances se joue avant la maternelle* | Terra Nova, <https://tnova.fr/economie-social/protection-sociale-solidarites/investissons-dans-la-petite-enfance-egalite-des-chances-se-joue-avant-la-maternelle/>, 31 mai 2017, (consulté le 21 juin 2023).

²⁵ *L’égalité des chances, jalon des politiques de jeunesse – Sénat*, <https://www.senat.fr/notice-rapport/2020/r20-848-notice.html>, (consulté le 21 juin 2023).

²⁶ *#1000 premiers jours : Santé publique France rediffuse et renforce sa campagne sur les 1000 premiers jours de vie « Devenir parent, c’est aussi se poser des questions »*, <https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2022/1000-premiers-jours-sante-publique-france-rediffuse-et-renforce-sa-campagne-sur-les-1000-premiers-jours-de-vie-devenir-parent-c-est-aussi-se>, (consulté le 21 juin 2023).

²⁷ Bénédicte Jacquy-Vasquez, Michel Raymond et Patricia Sitruk, *Évaluation de la politique de soutien à la parentalité*, Paris, Inspection générale des affaires sociales, 2013.

²⁸ *Investissons dans la petite enfance – Terra Nova*, art cit ; Catherine Collombet, « Les inégalités sociales d’accès aux modes d’accueil des jeunes enfants. Une comparaison européenne », *Revue des politiques sociales et familiales*, 2018, vol. 127, n° 1, p. 71-82.

- **Les procédures d'accès peuvent manquer de transparence** : les critères d'attribution de place ne sont pas explicites. Il faut bien connaître le système et effectuer sa demande très en amont ;
- **Les familles bi-actives sont souvent favorisées** au détriment de celles où un seul parent est actif, ou lorsque les deux parents sont éloignés de l'emploi ;
- **L'arbitrage économique** au sein des foyers précaires : le choix de garder son enfant à la maison peut être lié au fait que le salaire de la mère soit trop faible par rapport au coût de la garde.

Ces facteurs explicatifs du faible recours aux dispositifs de soutien à la parentalité par les plus précaires sont avant tout d'ordre structurel : les explications culturalistes qui désignent le « communautarisme » des parents ou leur attitude de « repli » ne sont pas satisfaisantes pour examiner les obstacles qui empêchent l'accès à ces structures²⁹. Les contraintes matérielles et structurelles qui pèsent sur ces ménages sont trop lourdes pour que l'hypothèse du choix irrationnel soit mobilisée comme facteur explicatif du non-recours.

1.2.2. Un rôle positif sur les compétences langagières

L'efficacité du soutien à la parentalité sur la réduction des inégalités de destin est montrée, mais à relativiser : tout ne se joue pas avant trois ans, et l'impact de l'accueil collectif sur la reproduction des inégalités socio-économiques est circonscrit, ou encore incertain. À l'heure actuelle, c'est dans le domaine du langage que les bénéfices de l'accueil collectif sont démontrés par les sciences sociales. En étudiant le développement des capacités motrices, langagières et comportementales des enfants suivis, Elfe a ainsi et montré que la garde en EAJE peut influencer la richesse de vocabulaire, tandis que ses effets sur la motricité et sur le comportement sont faibles. Les bénéfices de l'accueil collectif sur les compétences langagières sont particulièrement forts chez les enfants défavorisés, qui maîtrisent tendanciellement moins de mots que les enfants favorisés : « *faciliter l'accès accru à la crèche parmi les familles défavorisées peut avoir un potentiel de réduction des disparités socio-économiques précoces dans le développement, en particulier dans le domaine du langage*³⁰ ».

Ainsi, les bénéfices de la crèche sur le développement enfants de milieux défavorisés sont réels, mais limités au domaine du langage (nombre de mots maîtrisés à 3 ans). Si la garde en EAJE est bénéfique à ces enfants, le fait qu'ils maîtrisent plus de mots que les enfants de milieux et âges comparables gardés par les parents ne signifie pas qu'ils auront plus tard davantage d'opportunités. Aucune recherche à ce jour ne démontre sur la durée que les « inégalités de destin » soient réduites dans le futur. Il n'est par exemple pas prouvé que ces enfants auront de meilleurs résultats scolaires. De plus, les effets positifs des accueils collectifs pour le développement des capacités des jeunes enfants sont conditionnés à un fort taux d'encadrement (1 adulte pour 3 enfants), un standard encore peu réalisé dans les établissements français³¹. Quant aux parents, les études qui montrent les bénéfices de l'accueil en EAJE les concernant ne portent pas sur la France et présentent des résultats ambigus : si faire garder l'enfant peut permettre un retour en emploi de la mère il est plausible que son salaire soit bas, et que ses conditions matérielles d'existence n'en soient pas améliorées³². Par ailleurs, le seul fait de créer de nouvelles places

²⁹ Jessica Pothet, « Le "soutien à la parentalité" au prisme de ses ambivalences », *Les Cahiers du Développement Social Urbain*, 2017, vol. 66, n° 2, p. 20-22.

³⁰ L.M. Berger, L. Panico et A. Solaz, « The Impact of Center-Based Childcare Attendance on Early Child Development », art cit.

³¹ Laudine Carbuccioni et al., *Revue de littérature sur les politiques d'accompagnement au développement des capacités des jeunes enfants*, report, Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques, 2020.

³² *Investissons dans la petite enfance – Terra Nova*, art cit.

en crèche ne suffit pas à toucher les parents éloignés de l'emploi, et profite généralement aux parents déjà actifs³³.

1.2.3. La crèche comme lieu de production des inégalités

De nombreux travaux invitent finalement à **prendre la précaution suivante : ne pas faire disparaître l'enfant derrière l'adulte en devenir**, et s'attacher à enquêter la condition enfantine au présent. Dans son étude d'une crèche parisienne, Wilfried Lignier s'attache ainsi à comprendre le monde social des très jeunes enfants et la manière dont ces derniers incorporent déjà l'ordre social : la **distinction sociale se construit dès la crèche**³⁴. Le sociologue analyse les manières différenciées de « prendre » les objets, et de s'approprier les personnes : il observe que les enfants de classes populaires entretiennent un rapport plus incertain à la propriété, tandis que les enfants de milieux aisés prennent avec plus d'assurance et laissent davantage circuler les objets – parce qu'ils en ont davantage à leur disposition à la maison. Ces derniers maîtrisent mieux le « langage légitime » de la crèche et parviennent à mettre les adultes de leur côté, se faisant ainsi moins sanctionner que les enfants de classes populaires. Malgré la relative malléabilité qui caractérise l'enfance, **la crèche est déjà un lieu où se construit la différenciation sociale**.

*

En dépit de ces constats, **encore peu d'études ont exploré les attentes et les besoins des familles en situation de pauvreté**, alors que cela permettrait de mieux comprendre ce qui les tient à distance des dispositifs et de mieux appréhender leur situation³⁵. Qui plus est, plusieurs travaux récents soulignent une tendance croissante à la culpabilisation et à la responsabilisation individuelle des parents dans les dispositifs de soutien à la parentalité³⁶. Dans ce contexte, la compréhension des rapports sociaux dans lesquels parents et enfants s'inscrivent, celle des différentes normes et styles éducatifs et la suspension des jugements de valeur à leur égard permet d'aborder à nouveaux frais la question des besoins des parents modestes et de l'adéquation de l'offre de soutien à la parentalité à leurs attentes³⁷ : **une offre qui ne tient pas compte de ces différences dans les valeurs et les pratiques ne peut pas atteindre ses destinataires**.

³³ Élodie Alberola, Pierre Moisset et Sylvain Taboury, *Quels sont les besoins des familles en situation de pauvreté en matière d'accueil du jeune enfant et d'aide à la parentalité ?*, Paris, Crédoc, 2023.

³⁴ Wilfried Lignier, *Prendre, naissance d'une pratique sociale élémentaire*, Paris, Seuil, 2020.

³⁵ Chantal Zaouche-Gaudron, *Quel accueil pour le jeune enfant en situation de pauvreté ? Un état des savoirs*, Paris, La documentation française, 2021 ; Claude Martin, *Accompagner les parents dans leur travail éducatif et de soins - Savoirs, questions et perspectives pour l'action publique et la recherche*, Paris, La documentation française, 2018.

³⁶ J. Pothet, « Le "soutien à la parentalité" au prisme de ses ambivalences », art cit ; C. Martin, *Accompagner les parents dans leur travail éducatif et de soins - Savoirs, questions et perspectives pour l'action publique et la recherche*, op. cit. ; Gérard Neyrand, « Le soutien aux parents entre citoyenneté démocratique et individualisme néolibéral. Logique d'accompagnement et logique d'évaluation », *Recherches familiales*, 2013, vol. 10, n° 1, p. 49-56 ; Gérard Neyrand, « Visée sécuritaire et managériale, ou soutien et accompagnement des parents : les paradoxes d'une gestion néolibérale de la famille » dans « *Être un bon parent* » : *une injonction contemporaine*, Rennes, Presses de l'EHESP, 2014, p. 137-150.

³⁷ G. Neyrand, « Le soutien aux parents entre citoyenneté démocratique et individualisme néolibéral. Logique d'accompagnement et logique d'évaluation », art cit.

1.3. Objectifs, problématique et questions de recherche

C'est dans ce contexte que Break Poverty a engagé cette étude pour explorer le potentiel des approches de soutien à la parentalité et **clarifier les besoins et les attentes des parents pauvres**. Pour cela, l'étude poursuit plusieurs objectifs :

- **Comprendre l'expérience de la parentalité en contexte de pauvreté ;**
- **Qualifier les besoins exprimés par les parents** quant au soutien à la parentalité et interroger leur diversité selon les profils ;
- **Analyser la connaissance et les représentations de l'offre de soutien à la parentalité**, et son adéquation ou non aux pratiques, attentes et besoins des parents pauvres ;
- **Synthétiser l'ensemble de ces éléments dans une typologie des familles et des besoins.**

Comment les familles pauvres perçoivent-elles les offres de soutien à la parentalité, et dans quelle mesure ces offres (publiques ou associatives) répondent-elle à leurs attentes et besoins ?

Pour répondre à cette problématique, nous avons identifié trois questions de recherche plus spécifiques :

Q1 – Quelles sont les représentations et pratiques éducatives des familles en situation de pauvreté ? Comment ces parents conçoivent-ils leur rôle vis-à-vis de leurs enfants – surtout pendant les premières années ? Quel regard portent-ils sur les inégalités économiques et sociales ?

Q2 – Les familles expriment-elles des besoins vis-à-vis de la parentalité ? Sur quels plans formulent-elles une demande de soutien ?

Q3 – Quelles sont leur connaissance et leur rapport à l'offre existante de soutien à la parentalité et aux institutions ? Les dispositifs actuels, publics ou associatifs, leur paraissent-ils pertinents ? Les mobilisent-elles ou non, et pourquoi ?

Pour chacune de ces questions, nous identifions des variations selon le profil des familles afin d'élaborer la typologie présentée dans la troisième partie.

2.

Terrain et méthodologie d'enquête

Pour traiter les questions de recherche abordées et réaliser l'analyse des besoins des familles précaires en matière de soutien à la parentalité, nous avons réalisé **une enquête de terrain qualitative auprès des parents**. Pour recruter les enquêté·es, nous avons sollicité **plusieurs partenaires de terrain, dans 6 territoires** (2.1). Grâce à ces mises en contact, nous avons rencontré **24 parents au profil diversifié** (2.2) puis **analysé les entretiens menés avec eux au moyen d'une typologie croisée des familles et des besoins** (2.3).

2.1. Territoires et structures partenaires

2.1.1. Une enquête dans 6 départements

Afin d'assurer la diversité des lieux de vie et des situations des parents, nous avons retenu **6 départements** d'enquête. L'échelle départementale nous a paru pertinente car c'est à celle-ci que sont déployés ou coordonnés la plupart des dispositifs de soutien à la parentalité (Schémas Départementaux des Services aux Familles, PMI, ASE, REAPP, PIF...). Le choix des territoires a été effectué en concertation avec Break Poverty, notamment en fonction de la possible mobilisation des partenaires.

Les départements retenus présentent **des profils économiques et démographiques très contrastés**, ce qui garantit une grande diversité de situations des familles :

- **Seine-Saint-Denis (93)** : un taux de pauvreté supérieur à la moyenne (le plus élevé de la France métropolitaine) et un recours aux dispositifs de soutien à la parentalité supérieur à la moyenne et le plus fort de la région. Les familles monoparentales y sont particulièrement nombreuses ;
- **Val-de-Marne (94)** : un taux de pauvreté supérieur à la moyenne mais un recours aux dispositifs de soutien à la parentalité inférieur à la moyenne et le plus faible de la région ;
- **Yvelines (78)** : un taux de pauvreté inférieur à la moyenne mais un recours aux dispositifs de soutien à la parentalité supérieur à la moyenne. Le modèle familial dit « traditionnel » y prédomine.
- **Paris (75)** : un taux de pauvreté supérieur à la moyenne (entre 15 et 16 %). Paris bénéficie des capacités d'accueil en soutien à la parentalité les plus élevées de la région, que sollicitent 7 % des familles, ce qui est proche de la moyenne nationale ;
- **Rhône (69)** : un taux de pauvreté quasiment équivalent à la moyenne nationale (14 %). La couverture du département en dispositifs de soutien à la parentalité est proche de la moyenne nationale, ainsi que le pourcentage de familles qui y recourent ;
- **Morbihan (56)** : un taux de pauvreté inférieur et un recours aux dispositifs de soutien à la parentalité en-dessous de la moyenne, en dépit d'un taux de couverture supérieur à la moyenne.

Ces grandes disparités se retrouvent dans l'accès au soutien à la parentalité : les Yvelines sont un des départements les plus bénéficiaires d'actions REAPP et CLAS alors que Paris et La Seine-Saint-Denis sont parmi les mieux équipés en LAEP³⁸.

Le Tableau 1 ci-dessous résume les caractéristiques des départements enquêtés.

³⁸ Jacquey-Vasquez Bénédicte, Raymond Michel et Sitruk Patricia, *Évaluation de la politique de soutien à la parentalité* [Rapport], Paris, Inspection générale des affaires sociales, 2013.

Tableau 1
Caractéristiques des départements enquêtés en matière de soutien à la parentalité

DÉPARTEMENT	TAUX DE PAUVRETÉ (2020)	PART DES FAMILLES AYANT EU RECOURS AUX LAEP/CLAS/REAAP (2020) ¹	PART DES ENFANTS DE MOINS DE 14 ANS (2020)	NOMBRE DE QPV (2020)	PART DES FAMILLES MONOPARENTALES (2020)
Seine-Saint-Denis	27,6	12 %	22,4	63	24
Val-de-Marne	19,4	4 %	19,5	42	21,5
Yvelines	9,7	10 %	20,3	22	16
Paris	16	7%	13,4	20	19,3
Morbihan	11,5	5%	16,4	9	12,9
Rhône	14	7%	18,7	43	16,5
France métropolitaine	14,6	6 %	17,3 %	1 296	21,2

Sources : 1. evaluation.securite-sociale.fr, Rapport d'évaluation des politiques de sécurité sociale, Annexe 1 Famille, 1.8. Dispositifs de soutien à la parentalité, pp. 63-70 2023 ; INSEE, enquêtes annuelles du recensement de la population.

2.1.2. Les structures partenaires

Pour chacun des départements retenus, nous sommes allés **à la rencontre des familles par le biais de structures locales de soutien à la parentalité**. L'enjeu était d'équilibrer le recrutement entre des structures publiques (Reaap, Laep, Clas, PIF, ASE, centre social...) et des structures associatives.

Pour trouver ces structures partenaires, nous avons mobilisé les partenaires de Break Poverty mais aussi contacté toutes les associations et institutions que nous avons identifiées dans les départements d'enquête. **En tout, nous avons sollicité 45 structures et sommes parvenus à rencontrer des parents via 7 d'entre elles** : le service petite enfance de la ville de St-Ouen (93), le centre d'hébergement et de réinsertion sociale du Pouchet (75), le LAEP de Trappes (93), la Maison des familles et de la parentalité de St-Maur (94), les associations Papoto (93), Gepetto (56) et Sens et savoirs (69).

2.2. Les parents enquêtés

Dans le cadre d'une enquête qualitative, le **critère de construction d'un échantillon est celui de la diversité plutôt que celui de la représentativité**³⁹. Il ne s'agit pas de refléter la « réalité » de l'ensemble des familles précaires, mais de représenter des configurations variées afin de faire émerger dans l'analyse les facteurs discriminants sur les phénomènes que l'on cherche à expliquer. La construction de l'échantillon de familles a été réalisé en veillant à **une diversité de lieu de vie, de schéma familial** (couples ou familles monoparentales ; nombre et âge des d'enfants à charge...), **d'origine migratoire**, de **sexe** et de **niveau de pauvreté** (voir la définition dans l'encadré ci-dessous).

³⁹S. Beaud et F. Weber, Guide de l'enquête de terrain, op. cit.

Caractéristiques clés de l'échantillon des 24 parents rencontrés en entretiens individuels

- **Sexe et âge :** 23 femmes et 1 homme ; entre 23 et 44 ans, 34 ans en moyenne ;
- **Schéma familial :**
 - 9 familles ont un enfant unique (entre 1 et 5 ans) ; 4 ont deux enfants (de 1 à 9 ans) ; 9 sont des familles nombreuses de 3 à 4 enfants et 2 des familles très nombreuses de 5 et 7 enfants (1 à 14 ans) ;
 - 12 sont des familles monoparentales (11 mères, 1 père) et 11 sont des couples ;
 - 5 mères ont un ou plusieurs autres enfants dans leur pays d'origine qu'elles souhaiteraient faire venir en France.
- **Nationalité, origine et statut migratoire :**
 - 9 personnes sont Ivoiriennes, 7 Françaises, 3 Algériennes, 2 Congolaises et 3 d'autres nationalités (Syrienne, Camerounaise, Sénégalaise) ;
 - Parmi les personnes qui n'ont pas la nationalité française, 9 sont en situation irrégulière.
- **Lieu de vie :** 20 vivent en Île-de-France (5 à Paris, 2 dans le 94, 6 dans le 93 et 7 dans les Yvelines) et 4 dans d'autres départements (3 dans le Rhône et une dans le Morbihan).
- **Revenus :** les familles rencontrées ont un revenu moyen de 666 € par unité de consommation (médiane 755 €). Elles gagnent donc en moyenne moins de 40 % du revenu médian (1883 €). L'échantillon présente des écarts importants : la moitié des enquêtées sont représentatives des personnes les plus pauvres en France (les 2 millions de personnes qui vivent sous le seuil des 40 % du niveau de vie médian), un quart d'entre elle se situent sous le seuil des 50 % (5 millions de personnes) et un quart gagnent entre 50 et 60 % du revenu médian (9 millions de personnes)⁴⁰.

Conditions de passation des entretiens. La plupart des entretiens ont été réalisés en face à face au domicile des personnes, dans des lieux associatifs ou dans des lieux publics (4 d'entre eux se sont déroulés au téléphone). Ils ont duré une heure en moyenne, les échanges suivant le guide d'entretien présenté en Annexe 1. Toutes les personnes qui le souhaitaient ont reçu une compensation de 20 € pour leur participation à l'étude. Parents comme enfants sont anonymisées dans l'analyse par l'usage d'initiales ou la substitution de leurs prénoms.

Seuils et niveaux de pauvreté

Le niveau de pauvreté des familles a été déterminé à partir de la définition du seuil de pauvreté de l'INSEE. Par convention, le seuil de pauvreté est fixé à **60 % du niveau de vie médian** de la population. En 2020 (dernières données disponibles), il correspond à **un revenu disponible de 1 130 euros par mois et par unité de consommation**.

Les unités de consommation (UC) d'un ménage sont calculées en attribuant 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le seuil de pauvreté pour une famille monoparentale avec 1 enfant de moins de 14 ans est donc de 1469 € par mois $((1 + 0,3) \times 1130)$, et celui pour d'un couple avec 3 enfants de moins de 14 ans de 2712 € par mois $((1 + 0,5 + 0,3 + 0,3 + 0,3) \times 1130)$.

On trouvera dans le tableau synthétique des enquêtés une approximation de leur niveau de pauvreté, exprimé en pourcentage du niveau de vie médian auquel correspond le revenu disponible qu'ils ont déclaré.

⁴⁰ Données Insee 2020.

2.2.1. Tableau synthétique des enquêtés-es

Alias	Âge	Dpt	Lieu de résidence	Nationalité	Ménage	Situation vis-à-vis de l'emploi	Logement	Revenus (approx.)	Niveau de vie/UC (approx.)	Niveau de pauvreté (approx.)
Mme L.	41	93	St Ouen	Française	4 enfants (5 mois, 2, 5 et 6 ans) ; mari	Auto-entreprise (comptabilité), en pause	T3 social, insalubre	2 000 €	741 €	39 %
Mme C.	40	69	Villeurbanne	Algérienne	4 enfants (3, 6, 9 et 14 ans) ; mari	Mère au foyer	T3 social	2 800 €	966 €	51 %
Mme O.	32	78	Trappes	Ivoirienne	4 enfants (3, 5, 11 et 14 ans)	CDD agente d'entretien en milieu hospitalier	T2 social	1 900 €	792 €	42 %
Mme M.	26	93	St Ouen	Ivoirienne	2 enfants (2 et 3 ans)	Sans emploi	T1 social	1 100 €	688 €	37 %
M. K	33	78	Versailles	Syrienne	1 enfant (2 ans ½)	Auto-entreprise (comptabilité), en pause	T1 social	NC	-	-
Mme G.	36	78	Versailles	Française	4 enfants (18 mois, 5, 9 ans, et 11 ans) ; mari	Au chômage (technicienne de la laboratoire) ; mari restaurateur	social	2300 €	852 €	45 %
Mme Mi.	36	78	Trappes	Algérienne	4 enfants (4, 7, 13, 14 ans) ; mari et frère	Mère au foyer ; mari agent d'entretien	T4 social insalubre	2900 €	853 €	45 %
Mme S.	44	78	Trappes	Algérienne	3 enfants (5, 10, 13 ans) ; mari	Mère au foyer : mari entrepreneur du bâtiment	T3 social	2700 €	1 125 €	60 %
Mme Nd.	37	69	Villeurbanne	Sénégalaise	3 enfants (1, 5 et 8 ans) ; mari	Mère au foyer	T3 privé	2 000 €	833 €	44 %
Mme Kh.	40	69	Villeurbanne	Française	7 enfants (2, 4, 7, 20, 11, 12 et 13 ans) ; mari	Mère au foyer	T3 privé	4 000 €	1 111 €	59 %
Mme Co.	27	78	Versailles	Française	1 enfant (2 ans)	Employée (marketing, CDI)	T3 social	1020 €	785 €	42 %

Mme Ns.	37	94	St-Maur-des-Fossés	Congolaise	1 enfant (5 ans)	Agente d'entretien (expiration récente de son titre de séjour)	T1bis social	800 €	615 €	33 %
Mme I.	43	94	St-Maur-des-Fossés	Française	5 enfants (3, 4, 5, 6 et 14 ans) ; mari	Agent d'entretien (temps partiel)	T1 social	1500 €	469 €	25 %
Mme Ke.	23	93	Sevran	Ivoirienne	1 enfant (7 mois) ; mari	Sans activité [demandeuse d'asile]	chambre, hôtel social	0 €	0 €	0 %
Mme Do.	30	93	Sevran	Ivoirienne	1 enfant (2 mois) ; mari	Sans activité [situation irrégulière]	chambre, hôtel social	NC	-	-
Mme Mna.	30	93	Sevran	Ivoirienne	2 enfants (5 mois, 2 ans) ; mari	Sans activité [situation irrégulière]	chambre, hôtel social	300 €	143 €	8 %
Mme Mta.	25	93	Sevran	Ivoirienne	1 enfant (2 ans)	sans activité [réfugiée]	chambre, hôtel social	150 €	115 €	6 %
Mme Da.	28	78	Versailles	Française	2 enfants (3 mois, 2 ans) ; mari	Employée (hôtellerie)	privé	4000 €	1905 €	101%
Mme D.	33	56	Vannes	Française	2 enfants (4 et 9 ans)	Aide à domicile (temps partiel)	T3 social	1700 €	1063 €	56 %
Mme Dj.	43	75	Paris 17 ^e	Ivoirienne	1 enfant (3 ans)	Sans activité (situation irrégulière)	chambre, centre d'hébergement	150 €	94 €	5 %
Mme Kp.	25	75	Paris 17 ^e	Ivoirienne	1 enfant (5 ans)	sans activité [situation irrégulière]	chambre, centre d'hébergement	150 €	115 €	6 %
Mme Ni.	27	75	Paris 17 ^e	Camerounaise	1 enfant (6 ans)	sans activité [situation irrégulière]	chambre, centre d'hébergement	150 €	115 €	6 %
Mme Sa.	34	75	Paris 17 ^e	Congolaise	1 enfant (18 mois)	sans activité [situation irrégulière]	chambre, centre d'hébergement	250 €	192 €	10 %
Mme V.	35	75	Paris 17 ^e	Ivoirienne	2 enfants (1 et 4 ans)	sans activité [situation irrégulière]	chambre, centre d'hébergement	400 €	250 €	13 %

2.3. Production de la typologie

La troisième partie de ce rapport présente les résultats des entretiens menés avec les parents sous la forme **d'une typologie croisée des besoins et des familles**.

La typologie est une méthode sociologique de traitement du matériau qualitatif qui opère une « stylisation » de la réalité afin de rendre intelligible la complexité du réel⁴¹. Construire une typologie implique **d'identifier des régularités** dans les données collectées. Au fil de l'analyse, on dégage des « types », en agrégeant les données dans des classes de phénomènes. **La typologie est particulièrement pertinente pour catégoriser des personnes selon des critères communs** (par exemple pour les parents leurs parcours, leur lien aux institutions et leurs ressources disponibles), pour dégager des grandes tendances dans les pratiques et pour comprendre les attentes vis-à-vis d'une politique ou d'une action selon les différents types de publics. Les catégories ainsi construites ne sont pas rigides, et les éléments du réel qui n'y entrent pas permettent de les enrichir.

Parce qu'elle **simplifie le réel pour le clarifier**, la typologie est un outil avec lequel il importe de prendre des précautions. **Plutôt qu'un résultat définitif, elle est une méthode d'analyse** et un « compromis acceptable entre intelligibilité et complexité⁴² ».

⁴¹ Howard Saul Becker, *Les ficelles du métier : comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2013 ; Dominique Schnapper, « 14 – Élaborer un type idéal » dans *L'enquête sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2012, p. 291-310.

⁴² Didier Demazière, « Typologie et description. À propos de l'intelligibilité des expériences vécues », *Sociologie*, 2013, vol. 4, n° 3, p. 333-347.

3.

Typologies des familles et des besoins

Les entretiens semi-directifs permettent **de distinguer quatre principaux types de parents pauvres** (3.1) en faisant varier des critères d'accès et de qualité du logement, de statut politique, de ressources, d'isolement social et d'accès aux droits et aux prestations sociales : **(1) les exilés, (2) les immigrés isolés, (3) les immigrés soutenus et (4) les natifs.**

Cette typologie des familles est ensuite confrontée à celle des besoins, qui est déclinée en **6 besoins hiérarchisés et un besoin transversal (3.2)** : (1) le respect de ses droits fondamentaux, (2) l'accès à un logement décent, (3) le développement de modes de garde collectifs, (4) un soutien matériel, financier et social aux moments clés de la naissance et de l'adolescence, (5) des activités de loisirs accessibles et gratuites pour tous les âges, (6) la pérennisation des offres locales de soutien à la parentalité et enfin le besoin d'un soutien à la parentalité respectueux.

3.1. Typologie des familles précaires

« **Les parents précaires** » sont une **catégorie d'analyse hétérogène** : les besoins des parents rencontrés sont fonction de leurs situations et la précarité ne se mesure pas seulement à l'aune du revenu : le logement, la situation administrative, la possibilité de mobiliser un réseau d'entraide, mais aussi le recours aux prestations existantes entrent en compte dans l'analyse. Nous avons ainsi différencié les familles en fonction de ces critères afin de dégager **quatre grands types de parents précaires : (1) les exilés, (2) les immigrés isolés, (3) les immigrés soutenus et (4) les natifs**. Le Tableau 3 page suivante ci-dessous détaille la typologie.

3.2. Typologie des besoins

L'analyse des entretiens réalisés durant l'enquête qualitative auprès de parents en situation de précarité permet d'identifier **6 types de besoins hiérarchisés et 1 besoin transversal** :

Besoin 1. Le respect de ses droits fondamentaux

Besoin 2. L'accès à un logement décent

Besoin 3. Le développement de modes de garde collectifs

Besoin 4. Un soutien matériel, financier et social aux moments clés de la naissance et de l'adolescence

Besoin 5. Des activités de loisirs accessibles et gratuites pour tous les âges

Besoin 6. La pérennisation des offres locales de soutien à la parentalité

+ Besoin transversal : Un soutien à la parentalité respectueux des parents

La suite du document présente chacun de ces besoins selon une trame commune : une brève description du besoin est suivie d'une partie « **Analyse** », qui rend compte des expériences des parents à partir d'extraits d'entretiens. La section « **Synthèse du besoin** » présente une explication détaillée du besoin qui s'incarne en suite en des « **Pistes d'action** » possibles. Enfin, la section « **Types de familles les plus concernées** » fait le lien avec la typologie des familles.

Tableau 3 – Typologie détaillée des familles précaires

TYPE	TYPE 1 : PARENTS EXILÉS AUX RESSOURCES TRÈS FAIBLES (PARENTS EXILÉS)	TYPE 2 : PARENTS IMMIGRÉS PRÉCAIRES ET RELATIVEMENT ISOLÉS (PARENTS IMMIGRÉS ISOLÉS)	TYPE 3 : PARENTS PRÉCAIRES, SOUTENUS, POUR LA PLUPART IMMIGRÉS (PARENTS IMMIGRÉS SOUTENUS)	TYPE 4 : PARENTS EN EMPLOI, NÉS EN FRANCE ET SOUTENUS (PARENTS NATIFS)
ENQUÊTÉ-ES	Mme Mna., Mta., Mme Ms., Mme Ke., Mme Do., Mme Dj., Mme Kp., Mme Ni., Mme Sa., Mme V.	Mme O., Mme M., Mme K., Mme Nd., M. K.	Mme L., Mme C., Mme G., Mme Mi., Mme S., Mme Kh., Mme Iss.	Mme Co., Mme Da., Mme D.
LOGEMENT	Hébergement d'urgence (généralement indécent)	Logement social (généralement indécent)	Logement social (parfois indécent)	Logement social (généralement décent)
STATUT POLITIQUE	Personnes nées à l'étranger, arrivées en France il y a moins de cinq ans, en attente de régularisation ou régularisées il y a peu (demandeurs ou demandeuses d'asile)	Personnes nées à l'étranger, arrivées en France il y a plus de cinq ans, situation administrative stable (titre de séjour)	Personnes nées à l'étranger ou en France de parents nés à l'étranger, situation administrative stable (titre de séjour, ou nationalité française)	Personnes nées en France de parents français. (nationalité française)
RESSOURCES FINANCIÈRES	Absence totale, ou ressources très faibles (travail non déclaré, aides publiques ne dépassant pas 200 € par mois)	Ressources faibles (travail salarié au SMIC d'au moins un des deux parents, travail non déclaré, aides sociales de la CAF)	Ressources faibles (travail salarié au SMIC d'au moins un des deux parents, aides sociales de la CAF)	Ressources faibles, mais situation s'améliore (travail salarié au-dessus du SMIC, précarité temporaire due au parcours dans l'emploi)
LIENS SOCIAUX, RÉSEAU D'ENTRAIDE	Isolement fort (lié à la situation administrative irrégulière, aux changements de résidence fréquents, à l'éloignement géographique de la famille)	Isolement relatif (lié parfois au fait que le français n'est pas la langue maternelle, à l'absence de travail salarié, à l'éloignement géographique de la famille ; mais souvent plusieurs relations sociales fortes)	Réseau d'entraide solide (personnes en France depuis plus de dix ans, relations sociales importantes nombreuses, possibilité de solliciter le réseau, voire impliquées dans des associations)	Bénéficient du soutien de leurs proches, de leur famille (personnes nées en France)
ACCÈS AU / USAGE DU SOUTIEN À LA PARENTALITÉ	Faible (du fait de la situation administrative)	Faible	Important	Important

Besoin 1. Le respect de ses droits fondamentaux

Les familles pauvres sont confrontées à de nombreuses situations de non-respect de leurs droits fondamentaux, et cela a des conséquences importantes en matière de parentalité : agir pour le respect de ces droits est décisif pour soutenir les parents.

Analyse

Les parents pauvres ont des difficultés à faire valoir plusieurs de leurs droits fondamentaux, parmi lesquels le droit à la sûreté de sa personne et celui à la formation et au travail. C'est particulièrement le cas des personnes exilées, mais le fait d'avoir une situation administrative régulière (titre de séjour ou nationalité française) est loin de garantir l'accès à l'ensemble des droits. Ces situations entraînent des conséquences importantes sur le bien-être des enfants mais aussi sur la parentalité, car elles empêchent les projets des parents en ne leur permettant pas d'éduquer leurs enfants comme ils le souhaiteraient.

Pour de nombreux parents enquêtés, c'est d'abord le droit à la sûreté de sa personne qui n'est pas respecté. Ne pas avoir de titre de séjour empêche de toucher les minima sociaux et d'accéder à un logement social. Les parents arrivés récemment en France et en attente de régularisation de leur statut sont ainsi contraints de se loger par leurs propres moyens, sans avoir le droit de travailler pour gagner leur vie. La majorité des parents exilés ont ainsi connu une période de grande détresse matérielle à l'arrivée en France, parfois avec des enfants en bas âge : vivre en squat, à la rue ou dans des hébergements d'urgence insalubres... autant de situations dangereuses pour parents et enfants. Mme Kp., lorsqu'elle arrive en France après avoir traversé la Méditerranée avec son fils de deux ans, passe ainsi plusieurs nuits à la Gare du Nord, puis loge chez des ami·es rencontrés en route, avant d'obtenir une place en hôtel social après neuf mois d'appels réguliers mais infructueux au Samu social :

« Moi mon seul problème, c'est qu'on soit régularisés pour que je puisse travailler, et plus prendre soin de [mon fils], qu'il soit à l'aise, car on a vraiment connu la souffrance. [...] On est tombés dans des difficultés : sans dortoir, dormir de gauche à droite partout, normalement un enfant ne mérite pas ça, de souffrir. On a souffert, je veux pas que ça arrive à mon enfant. [Je veux] lui donner un meilleur avenir que moi j'ai pas eu. C'est mon souhait. Que là, que ce soit sans violence. (Mme Kp., type 1 : parents exilés)

Dormir à la rue pendant plusieurs mois a aussi causé de nombreux problèmes de santé au fils de Mme Dje., alors âgé de deux ans. Sa survie a été menacée par l'humidité de la tente, où l'eau montait quand il pleuvait, alors que le jeune enfant a des difficultés respiratoires. Mme Ni. et son fils sont quant à eux contraints de vivre pendant trois ans et demi dans une chambre partagée avec une autre personne, dans un centre d'hébergement. La promiscuité forcée oblige la mère à dormir avec son jeune fils, faute de place pour un berceau, et la nourriture est en quantité insuffisante. **Ne pas avoir assez à manger** est un problème que rencontrent la majorité des enquêté·es en situation irrégulière, car leurs ressources sont très faibles – voire inexistantes – et que l'aide alimentaire dispensée par les associations ou les centres d'hébergement suffit rarement.

La majorité des enquêtées exilées et en situation irrégulière (type 1) sont aussi dans **l'incapacité d'accéder au travail et à la formation**. Les entretiens mettent en lumière des conséquences matérielles immédiates, mais aussi un sentiment d'ennui, de frustration et d'injustice, lié notamment au fait de ne pas

pouvoir assurer à son enfant de bonnes conditions de vie. Ne pouvant travailler, plusieurs mères racontent ainsi « *tourner dans la maison* » (Mme Ke.), « *s'ennuyer* » (Mme Sa.), se sentir « *bloquée* » (Mme Ns.), souffrir de « *ne rien faire* » (Mme V.). Toutes les personnes exilées que nous avons rencontrées ont des projets et sont désireuses d'accéder à des formations, puis à un travail salarié. Certaines sont bénévoles aux Restos du Cœur et d'autres travaillent de manière non déclarée pour des rémunérations bien en-deçà du minimum légal :

« Je suis 24h sur 24 à la maison, ça me rend fou. Je veux faire ma formation et travailler, être comme les autres en fait. Je veux pas qu'on me donne les choses. [...] Je veux m'intégrer dans le pays, devenir comme eux. Mais c'est impossible, on me dit que j'ai un droit et on me le donne pas. On me dit "blocage technique", [...] on me bloque pour que je ne puisse pas exercer mes droits. » (Mme Mta., type 1 : parents exilés)

Faire valoir ses droits est une difficulté majeure pour les personnes exilées, qui sont confrontées à plusieurs obstacles. Lorsque le français n'est pas leur langue maternelle, une assistance sociale est indispensable pour mener les démarches administratives. Or, plusieurs mères exilées sont en recherche d'assistant·e social·e (Mme Do., Mme Dje., Mme Ni.) ou ont connu des périodes où elles n'en avaient pas.

Cependant, la régularisation de la situation ne garantit en rien le respect complet des droits.

Les parents pauvres de nationalité française sont eux-aussi régulièrement confrontés au non-respect de leurs droits sociaux par la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou les bailleurs sociaux, même quand ils en ont bonne connaissance. C'est le cas de Mme Kh., qui consacre un temps conséquent à des « *procédures* » et « *batailles* » pour obtenir un logement social, et celui de Mme L., en litige avec la CAF pour un recalcul. Bien que se décrivant comme acharnée, Mme L. a abandonné certaines démarches sans jamais obtenir satisfaction, comme la demande d'une aide à domicile. Nos entretiens montrent que seuls les parents de nationalité française, aux revenus plus importants que les autres familles et bénéficiant du soutien de leurs proches (type 4) parviennent à obtenir la quasi-totalité des droits sociaux auxquels leur situation permet de prétendre. Comme l'atteste l'entretien avec M. K., parent immigré précaire, une aide administrative pour prendre connaissance de ses droits et les faire valoir est donc un besoin prioritaire pour les parents : « *La vie en France c'est un peu difficile ; il faut réessayer tout le temps. C'est l'administratif qui m'a cassé. Soit mes papiers, soit ceux de mon enfant...* ».

Synthèse du besoin

La plupart des parents pauvres sont confrontés au non-respect de certains droits fondamentaux, notamment les droits à la sûreté de sa personne, au travail et à la formation. Tous ou presque peinent à faire valoir leurs droits sociaux, et les batailles administratives n'aboutissent pas nécessairement et sont fatigantes pour les parents. Pour cette raison, ils ont besoin en priorité :

- D'un hébergement et des ressources matérielles de base pour être en sécurité ;
- D'un accès à la formation, même quand elles et ils sont en situation irrégulière ;
- D'un soutien et d'un accompagnement administratif et juridique gratuits.

Pistes d'action

- Soutien aux associations qui proposent des formations pour les adultes en situation irrégulière
- Soutien aux associations ou acteur·ices juridiques qui accompagnent les personnes – en particulier exilées – dans la défense de leurs droits.

Types de familles les plus concernées

Les familles rencontrées sont toutes concernées par le non-respect de leurs droits fondamentaux, à l'exception de certains parents natifs, les moins précaires de l'échantillon. Les parents exilés sont les plus en difficulté, mais faire respecter l'ensemble de ses droits sociaux reste très complexe pour les parents immigrés régularisés, ou de nationalité française.



« Les trois choses dont tout le monde a besoin dans la vie : l'alimentation, un endroit où dormir et un endroit qui n'est pas dangereux. C'est le plus important pour moi. Manger, dormir, être en sécurité. »

M. K.

Besoin 2. L'accès à un logement décent

L'accès à un logement décent, suffisamment spacieux et salubre est le premier besoin des familles en situation de précarité lorsque sont satisfaits les besoins physiologiques primaires.

Analyse

La grande majorité des personnes enquêtées rencontrent **des difficultés quant à la taille, à l'insalubrité et à l'inadéquation de la localisation de leur logement**. Le manque d'espace est un problème récurrent, surtout pour les personnes hébergées à l'hôtel et logées dans le parc social : la plupart des personnes interrogées partagent une chambre ou leur salon avec un ou plusieurs enfants. C'est par exemple le cas de Mme Iss., qui vit avec son mari et ses cinq enfants dans un logement social de deux pièces : ses quatre enfants les plus âgés partagent donc l'unique chambre alors que le couple et le dernier né occupent ensemble le salon. Ses demandes répétées de relogement n'ont pas encore abouti. Logée à l'hôtel et prise en charge par le Samu Social, Mme Mna. partage sa chambre avec ses deux enfants en bas-âge, son conjoint ayant dû s'établir dans une chambre individuelle du même hôtel. Arrivée en France en 2020 et s'étant vu refuser l'asile, Mme Mna. est sans recours face à cette situation et dépend des décisions du gérant de l'hôtel, ce qui oblige la famille à vivre séparément :

« Nous tous, ça va pas du tout dans la chambre. Au début on avait deux chambres pour plusieurs. Et puis mon mari est venu et il a eu une chambre individuelle, mais moi je dors avec les enfants. » (Mme Mna., type 1 : parents exilés)

Au-delà de la question de l'espace disponible, **le caractère insalubre des logements figure également parmi les préoccupations principales des parents**. L'humidité de son appartement loué dans le parc social inquiète ainsi fortement Mme Mi., qui réside en banlieue éloignée de Paris. Son logement de trois pièces habité à sept avec ses quatre enfants, son frère et son mari lui inspire de la « peur », notamment des punaises de lit :

« On a un duplex, un F4. On se sent pas du tout à l'aise [...] ça commence l'humidité, on a peur des punaises de lit. Le logement est humide... C'est insalubre, la salle de bain, tout ça c'est insalubre. » (Mme Mi., type 3 : parents immigrés soutenus)

À l'indécence de logements exigus et souvent insalubres s'ajoutent **des difficultés liées à la localisation des lieux de vie**. Les parcours résidentiels sont subis plutôt que choisis, surtout pour les personnes hébergées à l'hôtel. Mme Mta., arrivée en France en 2021 à la suite d'un exil extrêmement violent, décrit ainsi un parcours d'hébergement marqué par des changements récurrents de domicile au gré des disponibilités dans les différents hôtels sociaux de la région parisienne. Ces difficultés sont également récurrentes chez les personnes locataires dans le parc social et sont renforcées par des situations de non-respect du droit au logement des familles (voir *supra* le besoin 1). Alors même qu'elle remplissait les conditions d'accès à un logement social, Mme Nd. n'a jamais reçu de réponse à sa demande. Elle a donc dû trouver une solution dans le parc privé, alors même que ses ressources l'empêchent d'y trouver un logement décent :

« C'est petit mais on cherche, on n'a pas trouvé. On n'a pas le choix. On a demandé depuis avant la naissance de Sonia. Et c'est un logement privé parce qu'on n'a pas trouvé de logement social – pas de réponse, c'est toujours comme ça. C'est difficile aujourd'hui parce qu'on te demande 3 mois de loyer et plus que 3 fois ton salaire. C'est compliqué. » (Mme Nd., type 2 : parents immigrés précaires)

À de rares exceptions près, les personnes rencontrées durant l'enquête habitent donc **un logement indécent qui contraint leurs pratiques parentales, les conditions de vie et d'éducation souhaitées différant grandement des conditions de vie et d'éducation imposées**. La taille et l'insalubrité des lieux d'habitation pèsent d'abord sur la santé physique des familles. Trois des enfants de Mme Mi., qui habite un logement insalubre très humide, souffrent ainsi d'asthme et sont sujets à des exacerbations régulières de la maladie. Les enfants de Mme L., elle aussi logée dans un appartement insalubre du parc social, sont également touchés par des maladies respiratoires récurrentes. La taille du logement a aussi des effets sur la santé psychologique. Mme G., dont les demandes visant à obtenir un logement plus spacieux ne trouvent pas de réponse, décrit ainsi les conséquences de son lieu de résidence « *sur le moral* » et souligne le stress généré par cette situation :

« Moi personnellement c'est le logement qui m'a bloquée, j'en ai vraiment besoin. De vivre dans un petit lieu ça joue sur le moral de tout le monde. On a le stress quand les autres rentrent... » (Mme G., type 3 : parents immigrés soutenus)

Aux conséquences nombreuses sur la santé des familles s'ajoute **une augmentation de la charge de travail des parents**, et particulièrement des mères, qui doivent porter une attention constante à des aspects logistiques pour compenser la taille de leur logement. Mme L., qui habite avec son mari et ses quatre enfants un logement social insalubre de deux chambres, consacre ses journées entières à trouver des solutions pour « *gagner de l'espace* » dans l'appartement, malgré une maladie dégénérative qui limite ses mouvements :

« Quand on a tout rangé correctement à sa place et d'une manière c'est plus simple. [...] Mais voilà, surtout quand le logement est très petit, parce que je n'ai que deux chambres, j'ai quatre enfants, donc il faut arriver à jouer, à trouver de la place, comme j'ai dit malheureusement je ne vis pas dans une maison pour qu'elle soit belle, mais pour qu'elle soit pratique » (Mme L., type 3 : parents immigrés soutenus)

Malgré un temps important consacré au travail domestique, **les logements exigus et mal équipés compliquent la mise en pratique des normes éducatives souhaitées par les parents : des espaces de jeu disponibles, un « univers à soi », une alimentation saine...** L'absence d'espace pour que les enfants puissent jouer est mentionné de façon récurrente. Alors même que les journées de Mme L. s'articulent autour du besoin de « *faire de la place* », cette dernière déplore l'absence d'un endroit où ses enfants puissent développer « *leur univers à eux* » par le jeu. De la même manière, M. K. (type type 3 : parents immigrés précaires) est obligé de partager son lit avec son fils de 3 ans et ne peut pas cuisiner, faute d'équipement adéquat (« *On mange le maximum à l'extérieur mais je cuisine de temps en temps : un ou deux jours je fais le riz ou quelque chose pour lui* »).

Enfin, les difficultés liées au caractère subi plutôt que choisi du parcours résidentiel des personnes enquêtées **affectent leur insertion sociale et créent des situations d'isolement**. Les personnes hébergées à l'hôtel social sont ainsi relogées contre leur gré à intervalle régulier, et sont donc dans l'incapacité de construire un système durable de support. Mme Mta., confrontée à cette situation, se trouve par conséquent tout à fait isolée. Elle n'a aucun moyen de garde pour sa fille et personne à qui la confier. Cette absence de soutien l'oblige à cuisiner en secret dans sa chambre, étant donné qu'elle ne peut pas emmener sa fille dans la cuisine commune de l'hôtel. Les conséquences du parcours résidentiel sur l'insertion sociale sont d'autant plus importantes que les liens familiaux, amicaux et de voisinage peuvent compenser certaines des difficultés liées au manque de ressources ou à la taille du logement. Mme Iss., qui habite depuis 6 ans déjà son logement du parc social, vit ainsi dans un quartier où les voisin-es forment un réseau structuré de solidarité. Les habitant-es organisent des activités collectives, s'organisent pour les

gardes d'enfants et les aller-retours à l'école, et conçoivent des voyages de groupe. « *Le quartier est très bien* » selon Mme Iss., qui ne souhaite pas s'en éloigner malgré son logement bien trop petit pour sept personnes.

Synthèse du besoin

Pour garantir de bonnes conditions de vie aux jeunes enfants, les familles ont besoin de vivre dans un logement décent, suffisamment grand, et salubre. Pour cela, elles ont aujourd'hui besoin :

- D'une offre suffisante et adéquate de logements adaptés (résidences hôtelières à vocation sociale, centres d'hébergement, centres d'accueil mères-enfants...) et de logements sociaux ;
- D'un accompagnement pour leurs démarches administratives de demandes de logement social ;
- D'une aide juridique complète lorsque ces démarches rencontrent des obstacles, afin de faire valoir leur droit au logement ;
- D'un parcours résidentiel respectueux de leurs préférences, de leurs déplacements quotidiens et de leurs réseaux de sociabilités.

Pistes d'action

- Soutien au développement et à la rénovation des logement adaptés et sociaux ;
- Soutien aux associations qui accompagnent les personnes dans l'obtention d'un logement et les démarches juridiques autour du droit au logement ;
- Soutien aux associations qui accompagnent les familles via des dispositifs d'intermédiation locative.

Types de familles les plus concernées

Le besoin d'accès à un logement décent concerne principalement **les familles exilées et immigrées**, qui sont hébergés dans le cadre d'un accueil d'urgence, locataires dans le parc social, ou locataire dans le parc privé faute d'accès aux droits dans le parc social. Il est particulièrement prégnant pour les personnes exilées, qui cumulent logement extrêmement exigü, insalubrité des lieux et absence totale de choix dans leur trajectoire résidentielle.



« **Vivre dans une petite pièce c'est pas mon rêve pour ma fille. Je veux qu'elle se sente comme les autres enfants, qu'elle soit fière de moi un jour. Mais si elle grandit dans ces conditions... un enfant qui grandit dans la misère n'est jamais fier de ses parents.** »

Mme Mta.

Besoin 3. Un accès facilité à des modes de garde collectifs plus flexibles

L'accès à des modes de garde collectifs (crèches, assistantes maternelle, halte-garderie, cantine, etc.) est un besoin saillant pour les parents en situation de pauvreté. Or cet accès reste limité par un manque de places, des coûts trop élevés et l'absence de structures suffisamment flexibles pour répondre aux attentes.

Analyse

Interrogées sur le récit d'une journée type, les enquêté·es décrivent unanimement des **journées très remplies cumulant temps consacrés aux enfants et temps de gestion des tâches domestiques** (rangement, ménage, courses) qui obligent les parents comme les enfants les plus jeunes à se lever dès 5 ou 6 h du matin et à se coucher parfois tard. La plupart des mères ont en effet la charge de leurs enfants et du foyer du matin au soir. En l'absence de mode de garde, le soin des jeunes enfants de 0 à 3 ans exige une présence continue des mères qui entraîne pour une majorité d'entre elles un sentiment d'absence de répit et de temps pour soi qui peut parfois mener à une souffrance psychique et à un épuisement. Mme G., mère de quatre enfants dont le dernier est âgé de 18 mois, a renoncé à exercer son métier d'assistante maternelle faute d'espace dans son logement et de mode de garde. Elle exprime cette fatigue cumulée :

« C'est épuisant je peux vous dire... c'est un métier. Quelques fois on n'en peut plus. Moi personnellement je suis fatiguée. Mais les gamins mangent pas à la cantine, donc il faut que je les ramène. Faut que j'aille les chercher, les goûters, il faut s'occuper du petit pour qu'il puisse jouer, tout en surveillant que les autres fassent pas trainer les crayons pour pas mettre en danger le petit... » (Mme G., type 3 : parents immigrés soutenus)

Pour les mères qui ont une activité professionnelle, surtout en situation de monoparentalité, le sentiment d'un « *oubli de soi* » ou d'une « *saturation* » est également exprimé, le temps hors travail étant consacré exclusivement aux enfants. Mme Co. mentionne ainsi l'intérêt qu'auraient pour elle des modes de garde occasionnels, de courte durée et ouverts le week-end :

« L'aspect "négatif" – entre guillemets si je peux l'appeler comme ça – c'est que comme je suis tout le temps avec ma fille, des fois je sature. Parce c'est vrai que je sors pas beaucoup, à part pour aller au travail [...] je me perds un petit peu et c'est pas forcément toujours évident de devoir tout faire. [...] Mais c'est vrai qu'un mode de garde, même par heures – trois heures ou quatre heures – je pense que ça pourrait arranger quelques parents. » (Mme Co., type 4 : parents natifs)

Ces situations renvoient à **l'isolement dans lequel se trouvent souvent les parents en situation de précarité**, l'accès à des nourrices étant par exemple trop coûteux. La plupart des personnes interrogées sont aussi éloignées géographiquement de leurs familles, notamment pour les personnes en situation de migration. Par conséquent, elles ne peuvent compter que sur elles-mêmes ou sur de rares systèmes d'entraide du voisinage.

Au-delà de la possibilité offerte d'avoir du temps libre pour soi, **l'accès à un mode de garde est aussi une condition pour pouvoir effectuer des démarches**, notamment d'insertion. Il faut pour cela que l'offre soit suffisamment flexible pour s'adapter aux contraintes des personnes (répondre à une convocation, suivre une formation, se rendre à un entretien d'embauche, etc.). À ce titre, la connaissance

des dispositifs comme les halte-garderies (garde restreinte de quelques heures à trois demi-journées par semaine) reste partielle. Même quand le dispositif est connu, le manque de places disponibles et la flexibilité encore limitée des horaires conduit aussi plusieurs mères à y renoncer.

Au-delà d'une réponse à leurs besoins de parents, les enquêté-ees identifient dans l'accueil collectif des apports pour les enfants, comme des bienfaits en termes de socialisation et de préparation à l'entrée à l'école. Elles et ils sont cependant confrontées à de grandes difficultés d'accès. La quasi-totalité des mères racontent avoir eu des difficultés à obtenir une place en crèche, à l'image de Mme Kh. :

« Ça été très compliqué pour obtenir la place pour celui de 4 ans, je me suis vraiment battue. J'ai fait la demande à la mairie. Le directeur [de la crèche] me disait "Normalement c'est bon". Mais au final ça n'a pas été bon ! J'ai dit "Non, moi on m'a dit que c'était bon, je veux une place". Ils m'ont dit qu'ils avaient trop d'enfants, etc., mais j'ai insisté tous les jours, quasiment. Alors qu'il y avait des personnes qui étaient en crèche mais n'avait pas forcément besoin ou ne faisaient plus partie de la ville. Je ne voulais pas non plus les griller, mais je me suis dit "Faites un tri !". Certes moi je ne travaillais pas, mais j'ai besoin de souffler un petit peu. Les enfants sont à l'école mais j'ai besoin d'avoir mes moments à moi pour recharger les batteries, je n'ai pas envie de finir en dépression. » (Mme Kh., type 3 : parents immigrés soutenus)

Lorsque les démarches aboutissent, **le lieu d'accueil est parfois trop éloigné du domicile** et oblige à de longs et pénibles trajets. Les changements subis de lieux de vie peuvent également conduire à perdre des places obtenues. C'est notamment le cas de Mme O. qui ayant obtenu une place en crèche dans une ville se voit finalement proposer un logement social dans un autre département à 25 km. Au même moment, elle trouve également un emploi précaire dans une troisième ville, ce qui l'oblige à confier ses enfants très tôt le matin à une nourrice dont la rémunération lui coûte la moitié de son salaire.

Certaines familles renoncent aussi aux modes de garde pour des raisons financières, lorsque les revenus du travail salarié sont insuffisants pour couvrir les frais liés à la garde des enfants. Dès lors, la scolarisation précoce, dès 2 ans, constitue une aubaine et est très valorisée par les personnes interrogées. Pour d'autres familles, le non-recours à un mode de garde s'explique par une **dissonance entre les normes éducatives pratiquées dans les structures et celles que les parents souhaitent mettre en œuvre**, ou encore par une **perception négative de la qualité du soin des enfants en contexte collectif**. Mme M. constate par exemple que la crèche laisse les enfants en couche jusqu'à près de trois ans, ce qu'elle estime bien trop tardif.

À partir du moment où les enfants vont à l'école, **la restauration collective est aussi un enjeu important pour les parents**. Le fait de laisser ses enfants à la cantine permet de soulager les emplois du temps maternels en évitant des allées et venues, mais plusieurs mères n'y ont pas recours car cela coûte trop cher, ou parce que la qualité des repas est insuffisante. « *Les grands ne mangent pas à la cantine pour des raisons de budget, à Versailles c'est trop cher : 3€20. Ça coûte moins cher à la maison* », explique par exemple Mme G.

Synthèse du besoin

L'accès à un mode de garde est la condition d'un exercice plus apaisé des fonctions parentales. Pour garantir un mieux-être des mères et permettre la réalisation de démarches administratives ou encore la reprise d'emploi, les familles en situation de pauvreté ont besoin :

- D'une offre suffisante et diversifiée de modes de garde, gratuits ou très peu chers – y compris pour les parents qui ne travaillent pas – et avec des places réservés sur critères de revenus ;
- De lieux d'accueil ayant un fonctionnement flexible (horaires élargis, possibilité de garde occasionnelle et ponctuelle y compris en week-end, inscription tardive) ;
- De lieux plus ouverts et qui s'adaptent davantage aux normes éducatives souhaitées par les parents ;
- D'une restauration collective plus accessible financièrement et de meilleure qualité ;
- D'une meilleure information sur les dispositifs existants et les démarches à entreprendre pour y avoir accès.

Pistes d'action

- Soutien aux associations qui proposent des activités pour les adultes associées à un mode de garde le temps de l'activité ;
- Soutien aux associations qui proposent des modes de garde flexibles (type multi-accueil) ;
- Soutien aux associations proposant des modes d'hébergement d'urgence associés à des lieux d'accueil des enfants en journée ;
- Plaidoyer pour renforcer le nombre de places en accueil collectif réservées aux familles vivant sous le seuil de pauvreté.

Types de familles les plus concernés

Le besoin d'un mode de garde concerne l'ensemble des familles interrogées, mais il est plus saillant pour les familles monoparentales ou assimilées et les familles nombreuses. Les familles exilées sont également très vulnérables sur ce plan car elles n'ont pas accès aux modes de garde collectifs du fait de leur situation administrative irrégulière.



« Ils ne m'ont pas expliqué, ils ont juste dit : "Il n'y a pas de places à la crèche". Il faut qu'ils pensent à nous les mamans, c'est très important. Parce que les mamans qui doivent travailler, si tu n'as pas trouvé de place, après tu ne peux pas travailler. »

Mme O.

Besoin 4. Un soutien aux moments clés de la naissance et de l'adolescence

Deux moments de la vie des enfants nécessitent un soutien accru à la fois matériel, financier et social : la naissance et l'adolescence. Beaucoup des mères rencontrées racontent s'être senties isolées après l'accouchement et pour les plus précaires avoir été matériellement très démunies. Celles qui ont des adolescent·es soulignent les nouvelles difficultés qu'elles rencontrent, et qui nécessiteraient un accompagnement ciblé.

Analyse

Les parents rencontrés racontent en entretien les difficultés particulières aux moments clés de la naissance, et de l'adolescence des enfants. Pour les mères les plus précaires, en particulier exilées et dont la situation administrative est irrégulière, **les semaines qui suivent l'accouchement sont décrites comme des moments de solitude et de détresse matérielle. L'isolement ressenti après la naissance de l'enfant est un récit récurrent** et transversal aux différentes catégories de familles. Les mères exilées et immigrées racontent en particulier avoir souffert de l'absence de leur famille, alors que dans leur pays d'origine il est habituel d'être très entourée après l'accouchement et de partager les soins au bébé avec d'autres membres de la famille, ce qui permet aux mères de se reposer. Plusieurs mères exilées n'avaient ni ami·es, ni famille en France au moment de l'accouchement, tandis que celles qui ont un conjoint sur place ne peuvent pas toujours compter sur sa présence auprès du nouveau-né, du fait d'horaires de travail contraignants :

« Au bled on n'est pas tout seul, mais en France j'étais seule car mon mari travaillait [...]. À la maternité, et après c'était dur d'être seule avec le bébé. Le premier jour, c'était dur. Il me réveille parce qu'il pleurait, on me change de place. J'étais fatiguée. [...] Seule avec le bébé c'était le plus difficile. » (Mme S., type 3 : parents immigrés soutenus)

« Au bled quand tu accouches y'a tes parents, y'a des gens qui prennent soin de l'enfant, tu vois. Quand j'ai eu ma première fille, très vite, à 19 ans, y'avait mes parents et ma belle-famille pour s'occuper d'elle. Mais ici tu es seule. » (Mme Do., type 1 : parents exilés)

Par ailleurs, les femmes de la famille sont souvent les premières pourvoyeuses de conseils sur le soin des enfants, et leur absence peut susciter de la détresse⁴³. Le sentiment de se trouver seule face à son bébé et de manquer de conseils techniques pour prendre soin de lui est partagé par des mères des différentes catégories. Bien que les enquêtées immigrées soutenues et natives soient plus entourées, certaines auraient souhaité **être plus accompagnées ou être en lien avec d'autres parents de très jeunes enfants, pour échanger des conseils**. Ce besoin ressort aussi des entretiens avec des mères exilées : plusieurs d'entre elles racontent avoir apprécié les ateliers d'une association les mettant en lien avec d'autres mères

⁴³ Séverine Gojard montre la centralité des conseils des femmes de la famille en matière de petite enfance chez les classes populaires ; les classes aisées tenant les conseils du pédiatre et des professionnels de santé comme plus légitimes ; S. Gojard, *Le Métier de mère, op. cit.*, p. 20.

plutôt qu'avec des équipes du travail social pour partager leurs expériences, et ne pas se trouver seule face à un problème :

« **[Pourquoi pas] rentrer en contact avec d'autres parents... Moi, je pense que peut-être au début ça aurait pu m'aider, étant donné que j'étais vraiment novice dans la parentalité, pour moi tout était à apprendre.** » (Mme Co., type 4 : parents natifs)

« **Tu peux faire beaucoup d'enfants, mais y'a des trucs que tu peux pas connaître. Si on est nombreuses là-bas, chacune peut dire ce qu'elle veut, chacune peut dire son expérience, et d'autres vont apprendre avec cette personne.** » (Mme Do., type 1 : parents exilés)

Les femmes les plus précaires de l'échantillon, notamment celles qui sont arrivées en France peu de temps avant l'accouchement, ont aussi connu **une période de forte détresse matérielle à la sortie de l'hôpital**. Prendre soin d'un nouveau-né requiert des moyens de subsistance, un toit, des objets que certaines ont peiné à obtenir. Mme M. raconte qu'au moment où elle accouche elle n'a « rien », Mme Dj. qu'elle ne sait pas où aller. C'est aussi le cas de Mme Ns., dont l'assistante sociale trouve une chambre à l'hôtel social qui s'avère inadaptée pour un nouveau-né. Mme Ni. est confrontée à la même situation, et n'a pas de place dans la chambre pour mettre le berceau de son bébé, avec qui elle doit partager son lit. L'errance à la sortie de la maternité apparaît dans plusieurs récits :

« **J'ai commencé à pleurer, je savais pas où aller. Je suis sortie dehors, j'ai commencé à me balader toute seule avec la poussette, je savais même pas où partir.** » (Mme Ns., type 2 : parents immigrés précaires)

La majorité des enquêtées exilées a eu recours dans les mois qui suivent la naissance aux Restos du cœur, qui dispensent des couches et des boîtes de lait, et obtenu des vêtements et des objets nécessaires aux bébés auprès d'associations comme la Croix Rouge. Mais ces dons sont généralement insuffisants.

Au moment de **l'entrée au collège, de nouvelles difficultés apparaissent pour les parents précaires**. Les parents d'adolescent·es ont en commun certaines inquiétudes, et peinent pour la majorité à satisfaire les nouveaux besoins des enfants. Les mères de collégien·nes expriment leurs craintes pour la sécurité et les fréquentations de leurs enfants, ainsi que leurs difficultés matérielles qui accompagnent l'avancée en âge. Plusieurs mères exilées ou immigrées comparent à ce sujet l'autonomie qu'elles ont connu dans leur enfance aux restrictions qu'elles mettent en place pour leurs enfants qui grandissent en France, par peur qu'il ne leur arrive quelque chose. Plusieurs manifestent une inquiétude à propos des réseaux sociaux et de leur influence, ainsi que la crainte d'un entourage non respectable ou des mauvaises rencontres :

« **À mon époque c'était pas le cas. Mes parents... j'allais à l'école comme une grande. [...] Aujourd'hui il faut bien les surveiller par rapport à ce qui se passe à l'extérieur. Les médias, les réseaux, l'informatique... ça affecte l'enfant, il est moins rassuré je trouve.** » (Mme G., type 3 : parents immigrés soutenus)

« **Les grands je peux pas les laisser jouer dans le quartier, [...] ils restent pas dans le quartier. Nos quartiers c'est dur. Ah oui, faut surveiller les enfants.** » (Mme Mi., type 3 : parents immigrés soutenus)

« Maintenant avec tout ce qui se passe, les laisser sortir... Avant on pouvait aller au centre commercial, à côté, mais maintenant la plupart des gens sont devenus fous. On fait très attention à tout ça. Ma fille m'a même raconté que sa fille qui était partie faire des courses s'est fait suivre par un homme. Je lui ai dit "Tu vois c'est pour ça que je ne te laisse pas sortir seule". » (Mme Kh., type 3 : parents immigrés soutenus)

Par ailleurs, la **difficulté à répondre aux demandes des enfants qui souhaitent des vêtements et objets à la mode pour s'intégrer au collège est pesante pour les parents précaires**. À cela s'ajoutent les sorties du collège et les achats obligatoires demandés pour le sport, par exemple. Cette période de la vie des enfants est ainsi particulièrement coûteuse, et les besoins matériels des adolescent·es grèvent les budgets des familles :

« C'est le grand, il demande que des marques. Cette année j'ai dit non [...] Lui il veut que la marque, les Adidas chères, je dis c'est pas vrai ça ! On achète à la rentrée d'école c'est obligatoire pour moi les nouveaux habits pour les quatre, une tenue toute neuve, les affaires pour le sport, ça c'est obligatoire pour nous. Pour la fête de l'Aid. Des fois on trouve des soldes tout ça, mais maintenant on doit serrer la veine. Et c'est pas bien pour eux. (Mme Mi., type 3 : parents immigrés soutenus)

« On ne peut pas dire non [pour acheter des vêtements de marques] parce qu'elles ont des copines du collège... Tu ne peux pas dire non à tes enfants. On achète, franchement : on a tout pour nos enfants. [...] Mais c'est cher la vie maintenant, c'est cher. Avant le COVID ça va, mais maintenant ils ont augmenté. [...] Mon mari dit "Je travaille pour qu'il ne manque rien à mes enfants" ». (Mme C., type 3 : parents immigrés soutenus)

Synthèse du besoin

Deux moments clés de la vie des enfants sont particulièrement difficiles pour les parents pauvres : la naissance et l'adolescence.

Quand les enfants naissent, les mères ont besoin :

- De ne pas se retrouver seules, d'être accompagnées une fois la prise en charge par l'hôpital terminée – surtout dans les cas de familles monoparentales, ou bien lorsque le père travaille ou que la famille est loin ;
- Que les ressources les plus élémentaires leur soient garanties après l'accouchement : un endroit décent où aller, où dormir, un lit pour soi et l'enfant, de la nourriture.

Quand les enfants sont adolescents, les parents ont besoin :

- De ressources financières supplémentaires pour répondre aux besoins spécifiques des adolescent·es. À cet âge, être intégré à son groupe de pairs et ne pas être stigmatisé peut passer par des vêtements à la mode, un besoin social auquel les parents ne peuvent pas toujours répondre.
- D'activités encadrées pour les adolescent·es, pour qu'elles et ils gagnent en autonomie à l'extérieur sans inquiéter les parents (voir *infra* la besoin 5.)

Pistes d'action

agencephare

COMPRENDRE LES BESOINS DES FAMILLES PRÉCAIRES EN MATIÈRE DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

- Soutenir des associations et institutions qui aident les mères seules qui ont des nouveaux-nés (par exemple l'action du 115, numéro d'urgence social, celle des Restos du Cœur, de la Croix Rouge...)
- Des lieux d'accueil inconditionnel pour les mères de nouveau-nés qui n'ont pas de logement ;
- Soutenir des associations qui proposent des activités aux adolescent·es (notamment en extérieur), en complément de l'offre municipale souvent insuffisante.

Types de familles concernées

Les mères qui rencontrent des grandes difficultés matérielles après l'accouchement sont majoritairement exilées ou immigrées depuis peu de temps (familles de types 1 et 2). Le besoin d'un soutien social (être entourée et épaulée dans le soin du bébé) et de conseils pour s'occuper du nouveau-né est transversal aux quatre types de familles.

Les inquiétudes à propos de l'éducation des adolescent·es et les difficultés sur le budget que leurs nouveaux besoins amènent pour les familles ont surtout été exprimées par les parents natifs et immigrés soutenus, mais concernent potentiellement l'ensemble des familles.



« C'était tranquille avant. À l'époque de nos parents on vivait une vie franchement calme. Nous on ne disait pas "Pourquoi ça, pourquoi ci ?". Maintenant c'est "Pourquoi ma copine elle a ça, pourquoi elle part ici ?". C'est pas comme avant. »

Mme C.

Besoin 5. Des activités de loisirs accessibles et gratuites pour tous les âges

L'ensemble des parents rencontrés ont exprimé leur volonté d'occuper les enfants et de les ouvrir à d'autres activités en dehors du temps scolaire tout en répondant à leurs envies. Or cette volonté se heurte à des freins économiques et à une offre encore insuffisante.

Analyse

Offrir des activités périscolaires, sportives ou encore artistiques aux enfants est un souci commun des parents en situation de pauvreté, qui en soulignent les apports en termes de dépense physique, d'apprentissage, d'éveil et de divertissement pour les enfants. Plus qu'un souhait, cet accès aux loisirs est souvent érigé en principe éducatif. C'est ce qu'explique Mme C., qui leur confère également une ambition d'éviter les écrans :

Enquêtrice : C'est important pour vous que les enfants fassent ces activités ?

Mme C. : C'est obligé ! Obligé d'avoir une activité ! [...] Parce qu'y a trop de devoirs, y'a trop. Mais moi j'oblige pas pour les enfants ! Je dis « c'est obligé » comme on dit, c'est une façon de parler. Je dis « obligé » pour les enfants d'avoir une activité parce qu'il y a l'école, l'école, l'école... il y a trop d'énergie ! C'est obligé que l'énergie sorte par l'activité sportive. [...] Je les amène au parc, parce que quand ils restent à la maison sinon, ils font : l'écran, l'écran. (Mme C., type 3 immigrée soutenue)

Au-delà des bienfaits pour les enfants, la pratique d'activités est également l'occasion de « **pauses** » pour les parents, surtout en l'absence de mode de garde (voir *supra* besoin 3). Les mères s'occupant d'enfants de 0 à 3 ans expriment ainsi leur recherche – parfois vaine – d'activités diverses en dehors du domicile, et ce tant pour favoriser l'éveil des enfants que pour leur permettre de rencontrer d'autres parents. Mme G. (mère immigrée soutenue) regrette ainsi l'absence de lieux d'accueil comme les Relais Petite Enfance qui existent pour les assistantes maternelles, et où elle pourrait aller avec son fils de 18 mois afin qu'il joue pendant qu'elle discute elle-même avec d'autres adultes.

Si l'ambition de détente dans un cadre non-scolaire est globalement valorisée, **certains parents évoquent aussi une attente d'appui spécifique pour le soutien scolaire**. C'est ce qu'explique par exemple Mme L. :

Mme L. : Moi j'aurais bien voulu qu'il y ait des ateliers parce que... Bon j'ai de l'expérience par rapport à mon petit frère, c'est moi qui l'aidais à faire ses devoirs. J'ai gardé en fait ce mécanisme de savoir comment il faut faire pour qu'il apprenne à lire, à écrire, que ce soit moins difficile. Mais j'aurais aimé [...] avoir une personne qui nous montre qu'effectivement, quand on va prononcer le mot, ou comment quand on va l'écrire c'est comme ça que ça se fait, pour que les parents qui veulent faire une continuité [avec l'école], pour aider l'enfant, ce soit plus simple pour lui.

Enquêteur : Donc en fait c'est former les parents pour faire le soutien scolaire ?

Mme L. : Oui ça m'aurait aidée à l'époque. Ça m'aurait aidée de savoir. » (Mme L., type 3 immigrée soutenue)

L'attente d'activités de loisirs est donc forte, mais l'offre existante insuffisante ou inadéquate.

En premier lieu, **la totalité des parents ont déjà renoncé à des activités du fait de leur coût** : les loisirs sont très souvent le premier sacrifice fait par les familles qui manquent de ressources. Celui-ci est d'autant plus douloureux que la croyance dans les apports éducatifs de ces activités est forte. Mme G. regrette ainsi que l'offre publique ne soit pas plus développée notamment sur un volet culturel – et ce bien qu'elle soit parvenue au prix de restrictions à ce que chacun de ses enfants ait une activité extra-scolaire (foot et aide aux devoirs) :

« Ce serait bien des activités un peu plus de la mairie pour qu'ils aient pas de temps perdu. Pour qu'ils apprennent toujours des choses. Dans les musées, des choses comme ça. En dehors de l'école, pendant les vacances pour ceux qui peuvent pas partir, parce que c'est un budget. » (Mme G. type 3 immigrée soutenue)

Ce frein économique entraîne des non-choix pour de nombreuses familles : le centre de loisirs, peu onéreux, est le lieu d'activités de loisirs le plus fréquenté, alors même que les parents en jugent la qualité de service souvent peu satisfaisante.

Les parents sont aussi confrontés à un **manque d'offres (en particulier pour les enfants de moins de 4 ans)** et à la **difficulté de trouver des activités auxquelles leurs enfants d'âges différents peuvent assister ensemble**, parce que certaines activités sont inaccessibles au-delà d'un certain âge :

« Je trouve qu'il y a pas beaucoup d'activités pour les enfants. Y a une tranche d'âge pour qui y a très peu d'activités, je vous dis, tout commence à partir de 4-5 ans, [y a rien pour les enfants de 3 ans ou moins]. Par exemple, les bébés lecteurs, dans toutes les bibliothèques à Versailles ils alternent tous les quinze jours, il faut appeler, mais les créneaux sont pris d'assaut par les assistantes maternelles. » (Mme Da. type 4 native)

Par ailleurs, les familles interrogées ont pu renoncer à inscrire leurs enfants à certaines activités dont **l'accueil était conditionné à une certaine régularité – et donc à un coût plus important**. De la même manière, les **créneaux horaires peuvent s'avérer trop restrictifs**. Mme K. a ainsi renoncé à emmener sa fille aux activités de la maison de quartier, celles-ci n'ayant lieu qu'entre 11h et 13h.

Enfin, les parents interrogés évoquent la **difficulté même d'accéder aux activités du fait du temps très limité pour les inscriptions et d'un nombre de places restreint**. Mme C. raconte par exemple son étonnement face aux conditions d'inscription très contraintes à la piscine :

« Moi jamais j'ai mis mes enfants à la piscine ! Quand j'ai parti pour inscrire, on m'a dit "y a pas de place, on commence l'inscription avant juin", et moi jamais j'ai mis parce j'ai l'habitude du taekwondo et j'y vais septembre et j'inscris mes enfants tranquille. Je croyais que c'est la piscine comme ça. » (Mme C., type 3 immigrée soutenue)

Ces résultats éclairent la différenciation sociale des loisirs constatées par l'enquête Elfe, qui montre que les activités extra-scolaires encadrées et culturellement légitimes sont plus fréquentes dans les milieux

aisés, alors que les classes populaires fréquentent davantage le centre aéré⁴⁴. On voit ici que ces écarts ne reflètent pas des choix éducatifs positifs des parents ou une méconnaissance des familles populaires, mais résultent plutôt des contraintes financières et matérielles qui pèsent sur eux.

Synthèse du besoin

Pour garantir l'accès aux loisirs des familles en situation de précarité et leur donner les moyens de réaliser ce principe éducatifs, les parents ont besoin :

- D'une offre plus importante d'activités gratuites et de qualité dans des lieux de proximité ;
- D'un fonctionnement plus lisible et facilité des modalités d'inscription qui garantisse l'accès de tous aux activités existantes ;
- D'activités dédiées à des tranches d'âge moins ciblées dans l'offre existante (enfants de moins de 4 ans et adolescent·es) ;

Pistes d'action

- Soutenir les associations qui proposent des activités gratuites de loisirs et ont des offres flexibles (pas de demande de régularité, surtout si coût ; inscription possible au jour le jour) ;
- Élargir l'offre d'activités dans les structures de proximité notamment pour les tout-petits (âge préscolaire) et pour les adolescent·es, ainsi que des actions inter-âges (pour que les fratries puissent y participer) ;
- Soutenir des actions visant à proposer des ateliers d'aide aux parents pour accompagner l'aide aux devoirs.

Types de familles les plus concernés

Le besoin d'un recours facilité à des activités de loisirs concerne toutes les familles, mais il est surtout exprimé par les parents immigrés soutenus et natifs – autrement dit les moins pauvres de notre échantillon. Les parents exilés formulent différemment ce besoin, parce que l'urgence de leur situation les oblige à prioriser le logement, l'alimentation et l'équipement de base. Ils regrettent néanmoins l'ennui et l'inactivité que leur impose l'hébergement d'urgence.



« Nous les mamans on aimerait bien qu'il y ait plus d'activités pour les enfants, pour qu'on soit aussi un petit peu soulagées. Le matin tu vas déposer les enfants à l'école, le soir tu vas les récupérer... chaque fois tu es avec les enfants. Pour avoir du temps pour nous, nous soulager. »

Mme O.

⁴⁴ Nathalie Berthomier et Sylvie Octobre, « Réorganisation des temps enfantins à l'entrée en maternelle des enfants de la cohorte Elfe », *Culture études*, 2020, vol. 4, n° 4, p. 1-28.

Besoin 6. La pérennisation des offres locales de soutien à la parentalité

Au-delà des modes de garde pour les enfants, les familles ont besoin d'une offre locale conjointe parents-enfants pérenne. En effet, lorsque les mères connaissent les dispositifs et les mobilisent, elles expliquent pour la majorité les avoir appréciés mais regretter leurs horaires limités et leurs fermetures intempestives fréquentes.

Analyse

Les lieux d'accueil pour les enfants et les parents sont plébiscités par tous les types de familles, qui soulignent le besoin d'un **lieu stimulant, avec de l'espace, des jeux et d'autres enfants**. Toutes les familles expriment aussi le **besoin d'un lieu où les parents peuvent se rencontrer et partager des ressources**. Actuellement, les obstacles à la fréquentation de ces lieux sont le manque d'information et leur ouverture limitée.

Le besoin d'un lieu pour les enfants en dehors du domicile est transversal aux différents types de familles, pour des raisons différentes. Les familles exilées qui vivent dans une pièce unique et les familles immigrées dont le logement est trop petit expriment avant tout un besoin d'espace, tandis que les parents les moins défavorisés de l'échantillon mentionnent plutôt les bienfaits de ces lieux sur l'éveil des enfants. Faut de connaître ou d'avoir accès à ce type de lieu, les parents emmènent leurs enfants en promenade dans des centres commerciaux (qui souvent proposent des animations) ou bien dans des parcs. Lorsqu'elle était à la rue, Mme Dj. passait du temps au parc avec son enfant, pour qu'il puisse se dépenser et sortir du confinement de la tente dans laquelle ils vivent à deux :

« On va au parc, il fait les tobogans, il fait tous les jouets parce que étant dehors, on était tout le temps au parc, pour qu'il s'épanouisse un peu, pour que moi aussi je puisse me reposer. Parce que quand on est dans un endroit où il peut pas bouger beaucoup, il s'énerve. [...] Je faisais tout pour trouver un parc. » (Mme Dj., type 1 : parents exilés)

Mais avec l'arrivée du froid et de la pluie, plusieurs enquêtées hébergées en hôtel social s'inquiètent de **trouver de l'espace pour que leurs enfants jouent et se défoulent**. La mise à disposition des jouets est par ailleurs appréciée par ces mères exilées qui ne peuvent pas stocker dans leur logement les éventuels dons associatifs. Ainsi, les jouets que le centre social met à disposition dans une salle dédiée plaisent aux enfants de Mme Dj., Mme Ni., et Mme Kp., toutes trois exilées et en hébergement d'urgence. C'est aussi le cas des activités pour les parents et les enfants que proposent le centre et la mairie :

« Au foyer, y'avait un lieu pour les parents et les enfants, c'était très bien. Ici, souvent on fait des sorties avec nos enfants, c'est la mairie qui organise, au parc, ils organisent des trucs parents-enfants tout ça. C'est bien [...] ils font la chasse aux œufs d'or tout ça, ils font plein d'activités ici. » (Mme Ni., type 1 : parents exilés)

Les parents rencontrés qui ont fréquenté ces endroits ont tous et toutes apprécié la **stimulation et l'ouverture** que cela a pu apporter à leurs enfants, ainsi que le formule Mme G., qui aimerait que cess soient plus accessibles :

« Moi je trouve que pour le gamin c'est important de voir des gens, articuler, parler, s'exprimer, sortir, voir d'autres choses au lieu de rester dans une maison enfermée

avec papa et maman. [...] Et puis pour les parents qui travaillent pas et parlent pas français qui sont isolés avec des bébés dans la maison... » (Mme G., type 3 : parents immigrés soutenus)

Ces structures sont également appréciées pour ce qu'elles apportent aux parents. Mmes Mi. et S. (immigrées algériennes, en logement social), qui ont emmené leurs enfants à une halte-garderie associative quand ils étaient très jeunes, ont jugé positivement les **échanges entre parents et avec le personnel**. Elles ont notamment apprécié que le lieu prenne en compte le fait que le français n'est pas leur langue maternelle. Ces lieux permettent de mettre en lien les parents, pour qu'ils puissent s'échanger des conseils – notamment dans leur langue maternelle et de manière horizontale – et partager des idées de jeux et des techniques éducatives. C'est ce qu'explique Mme D. :

« Avant j'allais à une rencontre entre parents, c'était bien. Les gens n'étaient pas jugeants, on pouvait parler entre nous. Mais c'était le mercredi – alors maintenant le mercredi avec les activités je ne peux plus du tout ! » (Mme D., type 3 : parents natives)

De plus, ces lieux pourraient également **aider les parents pour effectuer certaines tâches compliquées par le manque de place au domicile**. Plusieurs mères rencontrées mentionnent par exemple le problème du linge, qui ne sèche pas dans le logement trop petit : mettre à disposition des machines à laver et des séchoirs dans les lieux où les enfants peuvent jouer pendant les lessives pourrait aider de nombreuses familles 3 qui vivent dans des logements sociaux insalubres et humides, comme l'explique Mme L. :

« Le linge ne sèche pas. Ensuite le climat de la maison est étouffant [...] Quand on a quatre enfants, le linge c'est très problématique. Difficile de trouver ou le mettre à sécher. » (Mme L., type 3 : parents immigrés soutenus)

L'accès à une connexion Internet faciliterait aussi les loisirs et démarches des parents. Les structures faisant partie du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), les Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP), les centres sociaux et les PMI sont ainsi appréciés des parents de toutes les catégories, car ils répondent aux besoins d'espace, de jouets et de stimulation sociale pour les enfants comme pour les adultes. **Pourtant, les familles qui souhaitent s'y rendre rencontrent plusieurs obstacles : les horaires d'ouverture sont souvent restreints et les fermetures soudaines récurrentes.** Mme Kh. fréquentait ainsi un lieu d'accueil local, qu'elle trouvait *« vraiment bien »*, mais qui a fermé récemment, tandis que Mme Nd. souhaitait fréquenter un LAEP conseillé par la PMI mais a trouvé porte close en s'y rendant. Mme L. aimerait se réinscrire à un atelier de la PMI auquel elle avait participé, mais elle n'est pas certaine qu'il soit reconduit :

« Il y avait un endroit – une maison qui recevait les parents et les enfants jusqu'à 5 ans – dont on m'a donné l'adresse, à côté, mais quand j'y suis allé c'était déjà fermé – “fermé jusqu'à nouvel ordre”. (...) Ça m'aurait intéressé s'il y avait d'autres enfants pour jouer avec Hansa, et moi rester avec des grandes personnes pour discuter et tout... Alors je reste plutôt au parc à côté, ils jouent un peu, puis on monte. » (Mme Nd., type 1 : parents exilés)

« Quand on a quelques difficultés, des fois on se retrouve vraiment tout seul et on est obligée de tout gérer à la maison toute seule. Alors je dirais qu'il y a pas trop de

dispositif, parce qu'à chaque fois que la mairie ou autre met des dispositifs en place, c'est toujours un mois puis ça s'arrête. » (Mme L., type 3 : parents immigrés soutenus)

Mmes Nd. et L. vivent en logement social, ont une situation administrative stable et une bonne connaissance de leurs droits sociaux et des dispositifs qu'elles peuvent solliciter. Ce n'est pas le cas de tous les parents rencontrés, et **le manque d'information peut alors être un frein d'accès à ces lieux.** Mmes Do. et Ke., demandeuses d'asile et sans ressources, ne disposent par exemple pas du même degré de connaissance de l'offre publique et associative : l'une d'elles n'a pas encore d'assistant·e social·e, et les informations circulent mal entre les différents centres sociaux et lieux d'accueil du secteur où elles sont hébergées. **Le manque de cohérence entre les différentes offres** apparaît aussi dans le récit de Mme C., qui ne fréquente plus le LAEP où elle emmenait ses deux filles, car l'une d'elles n'a plus le droit de venir, étant âgée de plus de six ans :

« Le problème [avec le LAEP] c'est qu'à partir de 6 ans les enfants n'ont plus le droit d'y aller. Alors on ne va pas laisser les grands enfants à la maison pour y aller avec les autres... On leur a dit que c'était dommage, mais on m'a répondu que cet espace c'était pour ça : pour les enfants de moins de 6 ans qui jouent ensemble. » (Mme C., type 3 : parents immigrés soutenus)

Synthèse du besoin

Les parents rencontrés apprécient les lieux d'accueil parents-enfants quand ils les connaissent, mais rencontrent souvent des freins pour y accéder : horaires d'ouverture limités, fermetures régulières, manque d'informations. Les familles qui ne les connaissent pas répondent différemment aux besoins d'espace, de jouets, de stimulation sociale des enfants, et s'échangent des conseils entre parents dans d'autres cadres, informels : avoir accès à ces lieux pourrait aider ces familles.

Pistes d'action

- Améliorer la diffusion de l'information sur les lieux existants ;
- Soutenir les lieux qui existent ;
- Proposer d'autres services, au même endroit : un espace buanderie par exemple, serait apprécié par plusieurs mères enquêtées, comme des moyens d'accéder à Internet.

Types de familles concernées

Pour les familles exilées et immigrées, ce type de lieux d'accueil permettraient de pallier l'exiguïté des logements, de proposer des jeux aux enfants et de rencontrer d'autres parents pour rompre l'isolement. Pour les familles natives dont la situation financière est meilleure, cela permettrait surtout de trouver des idées de jeux, et de stimuler l'enfant et d'échanger des conseils entre parents.



« Quand on a quelques difficultés, des fois on se retrouve vraiment tout seul et on est obligé de tout gérer à la maison tout seul. Il n'y a pas trop de dispositif, parce qu'à chaque fois que la mairie ou autre met des dispositifs en place, c'est toujours un mois puis ça s'arrête. » Mme L

Besoin transversal. Un soutien à la parentalité respectueux des parents

Afin de répondre de façon pertinente à l'ensemble des besoins des parents pauvres identifiés dans l'étude, les dispositifs de soutien à la parentalité doivent veiller à respecter leur capacité d'agir et leur légitimité éducative. Cela implique de mieux tenir compte des conditions de vie concrètes des parents, mais aussi de mieux comprendre les raisons qui guident leurs pratiques, afin d'éviter des approches condescendantes et discriminatoires.

Analyse

L'étude a permis de constater que **la plupart des parents pauvres connaissent et maîtrisent les normes éducatives légitimes, mais ne peuvent pas toujours les mettre en œuvre**. Les parents adhèrent ainsi largement aux normes liées au développement de l'enfant, au langage, à l'alimentation ou encore aux loisirs. Comme Mme M., la majorité des mères insistent par exemple sur la nécessité de beaucoup parler aux enfants dès le plus jeune âge :

« **Samia je cause avec elle, ça me fait plaisir [...] Il faut parler à l'enfant comme une grande personne, tu causes avec les enfants, si tu as les enfants à la maison tu causes. C'est important de causer avec l'enfant, parce que si il a quelque chose il va te dire sinon il te dira pas. [...] Faut communiquer avec ton enfant, faut bien communiquer avec ton enfant. Si tu communique avec ton enfant, tu vas voir ça se passe très bien.** » (Mme M., type 2 : parents immigrés isolés)

Elles se rejoignent aussi sur le souci d'une alimentation équilibrée et la restriction de l'usage des écrans pour les plus jeunes : « *La télé, le téléphone c'est interdit. [...] J'éteins. Je donne des feuilles ou je les sors à l'extérieur. Je contrôle : c'est important de limiter ça* », estime par exemple Mme Ni. (mère exilée). **Ces normes leur viennent d'abord de leur éducation familiale**, les proches étant la première référence en matière de soin des enfants dans les milieux modestes. « *J'avais l'habitude de voir mes tantes et mes grand-mères faire ça aussi. Ma mère m'a beaucoup aidée, beaucoup parlé. Elle m'a dit "Non, pour les enfants, tu parles doucement, tu n'as pas besoin de crier"* », explique par exemple Mme Nd. (mère immigrée isolée). **La fréquentation des institutions et dispositifs de soutien à la parentalité viennent ensuite confirmer et renforcer ces normes éducatives**. C'est par exemple le cas de la PMI dans l'expérience de Mme L. :

« **Moi je ne gazouille pas avec mes enfants, j'ai horreur de ça. Je parle comme si je parlais à un adulte. [...] Pour moi c'est important – j'en avais parlé une fois avec la PMI, et elle m'a dit "Effectivement je suis tout à fait d'accord avec vous, parce qu'un enfant, malgré qu'il est bébé, son cerveau commence à avoir des interconnexions dans la réflexion".** » (Mme L., type 3 : parents immigrés soutenus)

C'est donc bien davantage par contrainte que par méconnaissance que les mères adoptent certaines pratiques contraires aux normes éducatives. Cela apparaît particulièrement dans le cas de l'alimentation : les budgets restreints, l'absence d'équipement et les emplois du temps chargés empêchent les parents d'équilibrer les repas comme ils le souhaiteraient, parce qu'il leur est particulièrement difficile de se procurer des produits frais et de cuisiner. Mme L. décrit bien les obstacles qu'elle rencontre sur ce plan :

« Depuis ma quatrième [fille], je cuisine un peu moins de choses [...] Je vais pas vous mentir c'est extrêmement compliqué. Parce que y'a pas assez de place, c'est ça qui est contraignant. Avec ma fille malheureusement j'ai pas eu encore le temps : normalement aujourd'hui je me suis dit que j'allais commencer à lui faire son premier repas, c'est important que se forme un goût : il faut que les légumes soient frais. Que ce soit pas du congelé. Avant mon mari allait chez le primeur acheter régulièrement pour que je prépare tous les jours [...] Mais là j'ai jamais le temps d'aller faire les courses, trop compliqué » (Mme L., type 3 : parents immigrés soutenus)

Ces dissonances entre une bonne volonté éducative et des pratiques contraintes sont les plus fortes dans les familles les moins pauvres, car elles ont souvent connu des situations plus favorables qui leur ont permis de recevoir ou de mettre en œuvre une éducation plus en adéquation avec leurs principes. C'est pour la même raison que **ces familles sont les plus réfractaires aux ingérences de certains dispositifs de soutien à la parentalité**. Elles ont parfois le sentiment d'être jugées et traitées de façon condescendante par des professionnel·les qui supposent leur méconnaissance ou leur mauvaise volonté. « *La PMI j'y suis allée pour ma première fille, mais ça ne me correspondait pas. C'était plus du forcing, je n'ai pas aimé et je n'y suis pas retournée. C'était le forcing : "Il faut faire comme ça, il faut faire comme ça, il faut faire comme ça..."* » », se souvient Mme Kh (mère native). Mme D. a eu une expérience similaire, et d'autant plus violente qu'elle est une femme noire adoptée par une famille blanche des classes moyennes, une mère assistante sociale et un père enseignant qui sont encore très investis dans l'éducation des enfants :

« **La PMI je n'y mettrais plus jamais, jamais les pieds. C'est incroyable de... Comment ils vous parlent. Comment ils vous jugent ! Je leur ai dit ! "Mais moi je suis française Madame ! Mes parents sont français !" Vous pensez qu'il faut un bac + 5 pour comprendre un enfant ? Ils sont jugeants, en fait.** » (Mme D., type 4 : parents natifs)

Dans certains cas, **les dispositifs de soutien à la parentalité comme les institutions éducatives sont le lieu de discriminations classistes et racistes envers les parents pauvres**. M. K. explique par exemple que son fils Tayn a été victime de discrimination à la crèche, où il n'a pas pu bénéficier d'un passage dans le groupe des grands en dépit de la reconnaissance de ses compétences langagières :

« **On était très bien à la crèche, j'aime beaucoup tous les travailleurs de la crèche, comme la directrice. Mais les derniers trois mois il y a eu quelque chose de raciste contre [mon fils]. C'est pas moi qui ai dit que c'était raciste, c'est le travailleur qui m'a dit que c'était raciste. Tayn il parle trois langues – le français, l'arabe, l'anglais – et vraiment il parle bien, à même pas 2 ans et 5 mois. Les trois profs qui travaillent chez les moyens ont décidé que Tayn parlait bien pour son âge et que peut-être il fallait aller chez les grands. [...] Moi je ne savais pas c'est quoi la différence entre les moyens et les grands, mais il devait aller chez les grands en avril. Mais après la directrice a choisi une autre fille, alors que les profs avaient choisi Tayn. Pourquoi cette fille ? Elle ne parlait pas bien. Les trois profs ont parlé avec la directrice directement. [...] Comme je comprends, c'est la directrice qui a fait ça contre elles. [...] D'abord j'ai été un petit peu nerveux. La directrice m'a dit "Votre enfant, il parle pas". Alors que moi je lui parle arabe, sa mère lui parle français et anglais : il est vraiment multilingue. J'ai laissé passer parce que j'ai confiance avec le prof, mais ça**

m'a touché. Parce que c'est pas entre moi, c'est contre Tayn. J'étais triste pour lui, parce qu'il a le droit. Pourquoi on lui prend son droit ? » (M. K., type 2 : parents immigrés isolés)

Cela fait écho aux propos de plusieurs parents qui racontent des interactions racistes avec des travailleurs et travailleuses sociales ou des représentant·es des forces de l'ordre, et rejoint un des problèmes exprimés par Mme C. en fin d'entretien : celui de **la déconsidération constante que subissent les enfants nés de parents pauvres et immigrés**. Interrogée sur ce qu'il serait bon d'apprendre à « l'école des parents », Mme C. évoque plutôt les « *talents des enfants* ». Elle explique qu'elle voudrait qu'à l'école, les enseignant·es reconnaissent davantage le « *talent* » et le « *potentiel* » des enfants :

« Ici ils ne voient pas nos enfants, leur talent quand ils sont petits. Avant, nous on le voyait : s'il joue bien au ballon, on dit "Vous êtes bien doué au ballon". Ici en France c'est dommage. Ils ne voient pas nos enfants comme ils brillent. (...) Les enfants, ils vont à l'école, ils font les devoirs, ils rentrent. Ils ne voient pas leur... [potentiel] ouais franchement c'est dommage. » (Mme C., type 3 : parents immigrés soutenus)

Lorsqu'elle a posé la question de cette reconnaissance des enfants en tant que déléguée à l'école maternelle, les professeur·es lui ont répondu qu'il était trop tôt, et que les talents des enfants se voyaient plus tard. « *J'ai dit non : quand on était petits, on le voyait* », conclue Mme. C.

Synthèse du besoin

Pour pouvoir véritablement soutenir les parents pauvres, les dispositifs doivent veiller à respecter leur intégrité et leur légitimité parentale, en évitant les approches qui les considèrent comme déficitaires ou incompetents.

Pistes d'action

- Former les professionnel·les et bénévoles des dispositifs de soutien à la parentalité (connaissance des contextes des parents, pratiques non discriminantes...)
- Inclure les parents dans la conception et la mise en œuvre des dispositifs, pour les coconstruire avec eux.

Types de familles concernées

Toutes les familles sont concernées par ce besoin, mais il existe une différence notable entre les plus démunies (familles exilées et immigrées sans soutien), qui ne formulent aucune critique envers les dispositifs de soutien dont elles bénéficient pour des besoins vitaux, et les familles dont la situation est un peu meilleure, et qui peuvent alors se permettre de dénoncer des attitudes condescendantes ou discriminatoires.



« Ce qui est difficile ce n'est pas nos enfants, c'est la vie, ce qui entoure nos enfants ».

Mme C.

4.

Bibliographie

Investissons dans la petite enfance - L'égalité des chances se joue avant la maternelle | Terra Nova, <https://tnova.fr/economie-social/protection-sociale-solidarites/investissons-dans-la-petite-enfance-egalite-des-chances-se-joue-avant-la-maternelle/>, 31 mai 2017, consulté le 21 juin 2023.

ALBEROLA Élodie, MOISSET Pierre et TABOURY Sylvain, *Quels sont les besoins des familles en situation de pauvreté en matière d'accueil du jeune enfant et d'aide à la parentalité?*, Paris, Crédoc, 2023.

BECKER Howard Saul, *Les filles du métier : comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2013.

BERGER Lawrence M., PANICO Lidia et SOLAZ Anne, « The Impact of Center-Based Childcare Attendance on Early Child Development: Evidence From the French Elfe Cohort », *Demography*, 2021, vol. 58, n° 2, p. 419-450.

BERNSTEIN Basil, *Langage et classes sociales : codes socio-linguistiques et contrôle social*, traduit par Jean-Claude Chamboredon, traduit par Jean-Claude Combessie, traduit par Claude Grignon, traduit par Christiane Grignon et traduit par Joseph Le Dren, Paris, Les Éditions de Minuit (coll. « Le sens commun »), 1975.

BERTHOMIER Nathalie et OCTOBRE Sylvie, « Réorganisation des temps enfantins à l'entrée en maternelle des enfants de la cohorte Elfe », *Culture études*, 2020, vol. 4, n° 4, p. 1-28.

BERTHOMIER Nathalie et OCTOBRE Sylvie, « Primo-socialisation culturelle par les climats familiaux des enfants de la cohorte Elfe », *Culture études*, 2019, vol. 2, n° 2, p. 1-32.

CARBUCCIA Laudine, BARONE Carlo, BORST Grégoire, GREULICH Angela, PANICO Lidia et TÔ Maxime, *Revue de littérature sur les politiques d'accompagnement au développement des capacités des jeunes enfants*, report, Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques, s.l., 2020.

CHAMBOREDON Jean-Claude et PREVOT Jean, « Le « métier d'enfant ». Définition sociale de la prime enfance et fonctions différentielles de l'école maternelle », *Revue française de sociologie*, 1973, vol. 14, n° 3, p. 295-335.

COLLOMBET Catherine, « Les inégalités sociales d'accès aux modes d'accueil des jeunes enfants. Une comparaison européenne », *Revue des politiques sociales et familiales*, 2018, vol. 127, n° 1, p. 71-82.

DARMON Muriel, *La socialisation : domaines et approches*, Paris, Armand Colin, 2006.

DARMON Muriel, *Devenir anorexique. Une approche sociologique*, Paris, La Découverte, 2003.

DEMAZIÈRE Didier, « Typologie et description. À propos de l'intelligibilité des expériences vécues », *Sociologie*, 2013, vol. 4, n° 3, p. 333-347.

GOJARD Séverine, *Le Métier de mère*, Paris, La Dispute, 2010.

agencephare

COMPRENDRE LES BESOINS DES FAMILLES PRÉCAIRES EN MATIÈRE DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

GOJARD Séverine, « Changement de normes, changement de pratiques ? », *Journal des anthropologues. Association française des anthropologues*, 2006, n° 106-107, p. 269-285.

GOJARD Séverine, « L'alimentation dans la prime enfance. Diffusion et réception des normes de puériculture », *Revue française de sociologie*, 2000, vol. 41, n° 3, p. 475-512.

GRIGNON Claude et PASSERON Jean-Claude, *Le savant et le populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Paris, Le Seuil, 1989.

JACQUEY-VASQUEZ Bénédicte, RAYMOND Michel et SITRUK Patricia, *Évaluation de la politique de soutien à la parentalité*, Paris, Inspection générale des affaires sociales, 2013.

LAHIRE Bernard (ed.), *Enfances de classe : de l'inégalité parmi les enfants*, Paris, Seuil, 2019.

LAHIRE Bernard, *Tableaux de familles. Heurs et malheurs scolaires en milieux populaires*, Paris, Seuil, 1995.

LAREAU Annette, *Unequal childhoods: class, race, and family life*, 2^e édition (2003)., Berkeley, University of California Press, 2011, 461 p.

LIGNIER Wilfried, *Prendre, naissance d'une pratique sociale élémentaire*, Paris, Seuil, 2020.

LIGNIER Wilfried, LOMBA Cédric et RENAHY Nicolas, « La différenciation sociale des enfants », *Politix*, 2012, vol. 99, n° 3, p. 9-21.

MARTIN Claude, « Du bien-être à l'épanouissement de l'enfant. Investissement social et investissement parental » dans *Santé et épanouissement de l'enfant : dans quel environnement ?*, Toulouse, Érès (coll. « 1001 et + »), 2018, p. 39-66.

MARTIN Claude, *Accompagner les parents dans leur travail éducatif et de soins - Savoirs, questions et perspectives pour l'action publique et la recherche*, Paris, La documentation française, 2018.

NEVEU Érik, « Pour en finir avec l' « enfantisme ». Retours sur enquêtes », *Réseaux*, 1999, vol. 92-93, n° 1-2, p. 175-201.

NEYRAND Gérard, « Visée sécuritaire et managériale, ou soutien et accompagnement des parents : les paradoxes d'une gestion néolibérale de la famille » dans « *Être un bon parent* » : *une injonction contemporaine*, Rennes, Presses de l'EHESP (coll. « Lien social et politiques »), 2014, p. 137-150.

NEYRAND Gérard, « Le soutien aux parents entre citoyenneté démocratique et individualisme néolibéral. Logique d'accompagnement et logique d'évaluation », *Recherches familiales*, 2013, vol. 10, n° 1, p. 49-56.

PERUCCA Brigitte, « Chapitre 4. Égalité des chances » dans *L'École en question*, Paris, Odile Jacob (coll. « Débat public »), 2008, p. 105-127.

POTHET Jessica, « Le "soutien à la parentalité" au prisme de ses ambivalences », *Les Cahiers du Développement Social Urbain*, 2017, vol. 66, n° 2, p. 20-22.

RÉGNIER Faustine, LHUISSIER Anne et GOJARD Séverine, « II. Conditions de vie et pratiques domestiques » dans *Sociologie de l'alimentation*, Paris, La Découverte (coll. « Repères »), 2009, p. 21-44.

RÉGNIER Faustine et MASULLO Ana, « Obésité, goûts et consommation. Intégration des normes d'alimentation et appartenance sociale », *Revue française de sociologie*, 2009, vol. 50, n° 4, p. 747-773.

RICHARD-BOSSEZ Ariane, *L'entrée dans les apprentissages scolaires et ses inégalités. Lecture sociologique de la construction des savoirs à l'école maternelle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2023.

SCHNAPPER Dominique, « 14 - Élaborer un type idéal » dans *L'enquête sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2012, p. 291-310.

SCHWARTZ Olivier, *Le monde privé des ouvriers - Hommes et femmes du Nord*, Paris, Presses Universitaires de France, 2012.

STETTINGER Vanessa, « Pour une approche sociologique renouvelée des "enfants pauvres" », *Sociologie*, 2014, vol. 5, n° 4, p. 441-453.

ZAUCHE-GAUDRON Chantal, *Quel accueil pour le jeune enfant en situation de pauvreté ? Un état des savoirs*, Paris, La documentation française, 2021.

L'égalité des chances, jalon des politiques de jeunesse - Sénat, <https://www.senat.fr/notice-rapport/2020/r20-848-notice.html>, consulté le 21 juin 2023.

#1000 premiers jours : Santé publique France rediffuse et renforce sa campagne sur les 1000 premiers jours de vie « Devenir parent, c'est aussi se poser des questions », <https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2022/1000-premiers-jours-sante-publique-france-rediffuse-et-renforce-sa-campagne-sur-les-1000-premiers-jours-de-vie-devenir-parent-c-est-aussi-se>, consulté le 21 juin 2023.

5.

Annexes

5.1. Annexe 1 – Guide d’entretien individuel

Guide d’entretien parents

Tout d’abord, je vous remercie d’avoir bien voulu m’accorder cet entretien. Comme je vous l’ai dit, nous menons une étude sur les besoins des parents qui rencontrent des difficultés économiques, pour savoir précisément ce qui leur serait nécessaire pour améliorer le quotidien de leur famille, ce qui leur manque, qu’est ce qui leur paraît adapté ou non dans ce qui existe déjà. C’est pour répondre à cela, comme aujourd’hui avec vous, que nous réalisons donc des entretiens avec plusieurs parents. Je vais vous poser des questions pour vous guider mais le but est aussi que nous ayons un échange le plus libre possible, que vous me racontiez ce que vous avez envie de partager de votre expérience. Cet entretien est anonyme c’est-à-dire que quand j’utiliserai ce que vous allez me dire pour notre étude, il ne sera pas fait référence à votre nom et nous faisons en sorte que les situations ne soient pas reconnaissables. Êtes-vous prêt-e à commencer ? Avez-vous des questions avant cela sur l’étude ou le cadre de cet entretien ?

5.1.1. Expérience de la parentalité

Pour commencer, est-ce que vous pouvez me présenter votre famille ? Combien vous avez d’enfants, leur prénom et leur âge, et me parler un peu d’eux ?

- [Lieu de vie] Où est-ce que vous vivez ? C’est comment ? *Relances* :
 - Localisation dans le quartier, taille, nombre de pièces...
 - Depuis combien de temps y êtes-vous ? Et avant...
 - Est-ce que vous viviez-là quand les enfants sont nés ? Sinon ou...
- Est-ce que vous vivez en couple aujourd’hui ? *Relances* :
 - Est-ce le parent de votre(vos) enfant(s) ou un nouveau/une nouvelle conjoint-e ?
 - Quelle est votre relation (mariés, pacsés...) ?
 - Est-ce que c’est la même situation que quand les enfants sont nés ?
- Est-ce que vous avez de la famille à proximité ?... Sinon où ?

Est-ce que vous pouvez aussi m’en dire plus sur vous ?

Relances :

- Quel âge vous avez ?
- Est-ce que vous avez un travail salarié ?

[si pertinent à ce stade]

- Revenus ?
- Parcours scolaire / niveau de diplôme
- Situation administrative...

+ évolutions depuis la naissance des enfants.

Est-ce que vous pouvez me raconter une journée habituelle dans votre famille ? Par exemple, qu’est-ce que vous avez fait hier ? Ou aujourd’hui, avant/après notre rendez-vous ?

Relances sur :

agencephare

- Où sont les enfants ? Leurs activités ? Qui est avec eux ?
- Informations pertinentes : langues parlées en famille

Et pour votre enfant le plus jeune en particulier : comment se passe sa journée ?

- À quelle heure il se réveille ?
- Qui s'en occupe alors ?
- Et ensuite ? Est-il gardé ? Par qui ? (vous, crèche, assistante maternelle, nounou, membre de la famille, etc.) ?
- Et les repas ? Qui lui donne, il mange quoi ?
- ... jusqu'au coucher
- Est-ce qu'il a des objets à lui ?

Relance mode de garde : quand l'enfant était + jeune s'il va à l'école ou en crèche.

Est-ce que cela ressemble à votre expérience d'enfant ? C'était comme ça aussi quand vous étiez petit-e ?

- Est-ce que vous faites avec vos enfants comme vos parents ont fait avec vous ? Qu'est-ce que vous faites pareil ? Qu'est-ce que vous changez ? Pourquoi ?

Quelles sont les règles les plus importantes dans l'éducation de vos enfants ? Sur quel sujet

- [si plusieurs enfants] Est-ce qu'elles ont changé par rapport aux frères et sœurs plus âgés ?

Depuis que vous êtes mère/père, qu'est-ce qui vous semble le plus facile avec vos enfants ? Et le plus difficile ?

- Qu'est-ce qui vous semble facile/agréable/qui vous fait plaisir ? Racontez un bon moment/un des meilleurs moments avec vos enfants.
- Qu'est-ce qui vous semble difficile/compliqué/désagréable ? Racontez un mauvais moment avec vos enfants.
-

5.1.2. Le recours (éventuel) aux aides et services existants

Lorsque vous avez rencontré des difficultés, qu'avez-vous fait ?

- Avez-vous eu besoin ou envie de demander de l'aide ? Et si oui, à qui ?
- Si non, qu'est ce qui a fait que vous n'avez pas demandé d'aide à ce moment-là ?
- Quand c'est difficile est-ce que vous vous tournez vers des proches (famille/ami-es/voisin-es) ?

Avez-vous fait appel à des professionnel·les, à des services publics ou à des associations pour vous aider

/!\ Orienter via les relances sur les dispositifs : Laep, Reap, espace parents/enfants, PMI, crèches.

- **[Connaissance des services]** Si oui, comment les avez-vous connus ? En avez-vous déjà entendu parler ? Est-ce que c'était des lieux d'accueil pour parents ou pour parents+enfants ?
- **[Expérience]** Est-ce que cela a été facile d'entrer en contact avec eux ? Comment s'est passé la première fois que vous y êtes allé-e ? Vous êtes-vous senti-e à l'aise ? Que vous a-t-on proposé concrètement dans cette structure/ce service ?
- **[Bilan]** Au final, est-ce que cela vous a paru utile ? Qu'est-ce qui vous a éventuellement déplu ?
- **[Non-recours]** Si non, pourquoi ? Est-ce que vous hésitez à vous y rendre ? Est-ce que vous avez renoncé à vous y rendre ou est-ce que vous n'en n'éprouvez tout simplement pas le besoin ?

5.1.3. Besoins non-couverts

Aujourd'hui, est-ce qu'il y a des choses dont vous auriez besoin en tant que parents que vous n'avez pas ?

Qu'est-ce qui pourrait améliorer le quotidien de vos enfants ?

Relances – proposer selon l'entretien les besoins...

- **Financiers** : Est-ce qu'il vous manque de l'argent spécifiquement pour les enfants ? Si oui pour faire quoi ?
- **Matériels** : Est-ce qu'il vous manque des objets pour votre enfants ? Est-ce que vous manque de la place ?
- De santé des enfants
- Aide administrative
- **Connaissances** : Est-ce que vous avez des questions sur votre enfant ou l'éducation qui n'ont pas de réponse ?
- **Réseau** : des gens à qui parler ?
- Modes de garde...

Qu'est ce qui serait le plus important pour vous à proposer aux parents qui rencontrent des difficultés ?

S'il existait une école des parents, qu'est-ce que vous aimeriez apprendre ?

- Est-ce que ce serait utile ?
- Qu'est-ce qu'il faudrait y apprendre ?
- Est-ce que vous iriez ?

agence**phare**